



OBSERVATOIRE
DES PÊCHES CÔTIÈRES
NOUVELLE-CALÉDONIE

Bilan statistique annuel de la pêche côtière professionnelle de Nouvelle-Calédonie

Année 2020





OBSERVATOIRE DES PÊCHES CÔTIÈRES NOUVELLE-CALÉDONIE

► Citation

Ce rapport doit être cité comme suit :

Fabry L. et Laplante J-F. (2022). Bilan statistique annuel de la pêche côtière professionnelle de Nouvelle-Calédonie, Année 2020. Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie, Adecal Technopole, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. 36 pages.

► Remerciements

Les auteurs remercient les personnes ayant contribué à la réalisation de ce rapport, et plus particulièrement :

- Pour la province Sud, Bernard Fao, Georges Guillaume (service des pêches), Sébastien Gueunier, Brett Gouyer (service informatique) ;
- Pour la province Nord, Yvy Dombal, Zacharie Moenteapo (service des pêches), Sébastien Lopez, Frédéric Dos Santos (service informatique) ;
- Pour la province des Iles Loyauté, Billy Wapotro, Hélène Waouka (service des pêches), Tony Peyro (service informatique).



AVANT-PROPOS

L'Observatoire des Pêches Côtières de Nouvelle-Calédonie a été créé en février 2020 à la demande des collectivités et avec l'appui des financements du Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE, 11^{ème} FED). Géré par l'ADECAL Technopole, il est le guichet unique concernant les données et les informations relatives à la pêche côtière, à l'échelle de la Nouvelle Calédonie. Sa mission est de « Centraliser, produire, valoriser, communiquer sur les données de la pêche côtière, afin d'éclairer les décisions ». Son plan stratégique se décline en 3 objectifs :

- 1) Accéder, centraliser et exploiter les informations sur la pêche côtière.
- 2) Améliorer les connaissances utiles à la pêche côtière.
- 3) Communiquer sur la pêche côtière et animer le réseau d'acteurs.

Pour faciliter la compréhension du secteur de la pêche professionnelle côtière et récifo-lagonaire¹ et de son évolution, l'Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie a publié pour la première fois en 2021 un bilan statistique détaillé des données de l'année 2019. Pour faciliter la collecte et les analyses des données de pêche professionnelle issues des 3 provinces, un outil informatique a été mis en place en 2021-2022, appelé « méta-infocentre ». Le bilan statistique présenté ici a été réalisé à l'aide du méta-infocentre et restitue les données 2020, ainsi que certaines données historiques (les données historiques détaillées de la province des Iles Loyauté ne sont pas disponibles et n'ont pas pu être intégrées au méta-infocentre).

Ce portrait de la filière est basé sur les éléments déclarés par les pêcheurs professionnels. Ceci doit être pris en considération pour toute interprétation.

Les informations synthétisées dans ce rapport sont diffusées en accord avec le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche (SPNMCP) en charge des statistiques des pêches en Nouvelle-Calédonie.

¹ Pour faciliter la lecture, « la pêche côtière et récifo-lagonaire » sera simplement désignée par « la pêche côtière ».



SYNTHESE ET CHIFFRES CLES

Les résultats présentés dans le cadre de cet ouvrage sont issus de la collecte des données déclarées par la filière de la pêche professionnelle côtière des trois provinces calédonniennes, pour l'année 2020. En général, les données de l'année n sont disponibles au sein des provinces en cours d'année n+1. En 2021-2022, l'Observatoire des pêches côtières s'est doté d'un outil informatique, le « méta-infocentre », pour faciliter la collecte et l'analyse des données provinciales. Ce bilan 2020 de la filière paraît donc à l'issue de la mise en place du « méta-infocentre ». Il actualise, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, les indicateurs clés produits dans le cadre de la première édition du bilan statistique de la pêche côtière professionnelle (année 2019). Ces indicateurs simples seront utiles pour suivre l'évolution de l'activité de pêche professionnelle, selon des composantes halieutiques et économiques.

Les résultats présentés sont issus des carnets de pêches fournis par 268 pêcheurs en province Sud et Nord, couplés aux données transmises par chacun des trois points centralisant les achats de produits marins en province des Iles Loyauté.

En Nouvelle-Calédonie, on évalue à **468 le nombre de patrons-pêcheurs côtiers professionnels** dont 376 pratiquent la pêche embarquée et 45 la pêche à pied (ce type d'autorisation n'existant qu'en province Nord). La pêche embarquée est pratiquée à **75 % par des hommes et 25 % par des femmes**. La pyramide des âges met en évidence une filière plutôt âgée, peu importe le genre, avec une **médiane de 52 ans** pour les hommes et pour les femmes. La flotte se caractérise par une **majorité (77 %) de navires en aluminium** dont la moitié est inférieure à 4,7 mètres.

La production globale déclarée en 2020 est de **837 tonnes de produits marins**, en équivalent poids entier (EPE), soit une baisse de 11 % par rapport à 2019. Cette production est répartie à 60 % en province Sud, 37 % en province Nord et 3 % en province des Iles Loyauté. La catégorie des poissons récifo-lagonaires représente 58 % de ce volume de production, tandis que les holothuries en représentent 23 %. Associé à cette production, le **chiffre d'affaires global déclaré est de 598 MF** pour 2020 (presqu'identique aux 600 MF de 2019). La catégorie des poissons récifo-lagonaires représente 51 % et les crustacés 23 % de ce chiffre d'affaires.

La filière peut également être décrite par certains indicateurs clés tels que : **12 985 jours de mer déclarés**, un niveau de capture moyen de **73 kg par jour de mer**, des **débarquements annuels moyens par pêcheur de 2,6 tonnes** de produits marins, une consommation moyenne de **1,1 L de carburant par kg** de produit marin pêché, ainsi qu'un **chiffre d'affaires moyen à la première vente de 913 CFP par kg** de produit marin pêché.

Ce rapport fournit pour la deuxième année consécutive des éléments détaillés sur l'activité de la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie. Produire ces synthèses et suivre l'évolution des indicateurs dans le temps contribuera à renforcer la structuration de la filière, et éclairer les instances publiques qui œuvrent à la gestion des pêches.



Sommaire

LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES FIGURES	7
CONSIDERATIONS SUR L'ANALYSE DES INFORMATIONS COLLECTÉES	8
1- ORGANISATION DE LA PÊCHE CÔTIÈRE PROFESSIONNELLE	9
A - LES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE CÔTIÈRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	9
a. Pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle	9
b. Caractéristiques de la population des professionnels de la pêche côtière	9
B - AUTORISATIONS DE PÊCHE PROFESSIONNELLE CÔTIÈRE DELIVREES EN NOUVELLE-CALÉDONIE	11
a. Autorisations de pêche côtière professionnelle provinciale	11
b. Autorisations de pêche spécifique et spéciale	12
C - FLOTTE DE PÊCHE CÔTIÈRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	13
a. Navires de pêche côtière professionnelle	13
b. Typologie des navires	14
2- PRODUCTION DECLARÉE DE LA PÊCHE CÔTIÈRE PROFESSIONNELLE	16
A - PRODUCTION GLOBALE ET HISTORIQUE	16
B - PRODUCTION PAR CATEGORIE D'ESPECES ET EVOLUTION	16
C - PRODUCTION AU NIVEAU SPECIFIQUE	18
D - EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES PRINCIPALES ESPECES DEBARQUEES	18
3- DONNEES ECONOMIQUES DECLAREES DE LA PÊCHE CÔTIÈRE PROFESSIONNELLE	23
A - CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL ET HISTORIQUE	23
B - CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATEGORIE D'ESPECES ET EVOLUTION	23
C - CHIFFRE D'AFFAIRES AU NIVEAU SPECIFIQUE	25
D - EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES RAPPORTE A LA PRODUCTION	25
E - ZOOM SUR LA CONSOMMATION ET L'AIDE AU CARBURANT	26
4- INDICATEURS DE L'ACTIVITE DE LA PÊCHE CÔTIÈRE PROFESSIONNELLE	28
CONCLUSION - PERSPECTIVES	30
ANNEXES	31



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Nombre de pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie	9
Tableau 2. Nombre d'autorisations de pêche côtière professionnelle délivrées en Nouvelle-Calédonie...	11
Tableau 3. Nombre d'autorisations de pêche spécifique / spéciale délivrées en Nouvelle-Calédonie.	13
Tableau 4. Nombre de navires inscrits à la pêche côtière professionnelle	13
Tableau 5. Volumes de captures (tonnes EPE) déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province .	16
Tableau 6. Chiffre d'affaires (CA) et prix moyen à la première vente (CFP) déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province.....	24
Tableau 7. Consommation et aide au carburant par province.....	26
Tableau 8. Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle en 2020 pour chaque province et pour l'ensemble du territoire.....	28
Tableau 9. Volumes de captures (en tonnes EPE) des espèces principalement débarquées par catégorie par province en 2020.....	31
Tableau 10. Chiffre d'affaires (CA) et prix moyen à la 1ère vente (CFP) des espèces principales débarquées par catégorie par province en 2020.....	33



LISTE DES FIGURES

Figure 1. Répartition de la population des pêcheurs embarqués et des pêcheurs à pied selon le genre...	10
Figure 2. Répartition de la population des pêcheurs embarqués selon le genre par province.....	10
Figure 3. Pyramide des âges de la population de pêcheurs côtiers professionnels des provinces Sud et Nord.....	11
Figure 4. Evolution du nombre d'autorisations délivrées par les provinces de Nouvelle-Calédonie (10 dernières années)	12
Figure 5. Répartition des navires selon leur matériau de fabrication en Nouvelle-Calédonie	14
Figure 6. Classes de taille des navires autorisés à la pratique de la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie.....	15
Figure 7. Classes de taille des navires inscrits à la pêche côtière professionnelle par province	15
Figure 8. Evolution de la production totale déclarée (tonnes EPE) de la pêche côtière professionnelle sur les dix dernières années, ventilée par province.....	16
Figure 9. Répartition des volumes de captures déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province	17
Figure 10. Evolution de la production déclarée de la pêche côtière professionnelle (en tonnes EPE) par catégorie d'espèces ciblées par province, sur les cinq dernières années	18
Figure 11. Evolution des volumes de captures déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées, par catégorie, en province Sud et province Nord, sur les 5 dernières années.....	20
Figure 12. Evolution du chiffre d'affaires (CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle calédonienne sur les dix dernières années.....	23
Figure 13. Répartition du chiffre d'affaires déclaré par catégorie d'espèces ciblées et par province.....	24
Figure 14. Evolution du chiffre d'affaires (CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle par catégorie d'espèces ciblées pour chaque province	25
Figure 15. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces sur les dix dernières années	26
Figure 16. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Sud sur les dix dernières années.....	35
Figure 17. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Nord sur les dix dernières années.....	35

CONSIDERATIONS SUR L'ANALYSE DES INFORMATIONS COLLECTÉES

► Procédure de collecte et nature des données

Pour la province Sud et la province Nord, les pêcheurs professionnels détenteurs d'une autorisation de pêche remplissent leurs obligations réglementaires notamment par la remise de leurs carnets de pêche, qui regroupent les informations de l'ensemble des campagnes de l'année. Pour chaque campagne, en principe, une fiche de pêche est renseignée, compilant les informations relatives à l'activité, telles que les jours et les zones de pêche, le volume de capture par espèce, le chiffres d'affaires par espèce ainsi que les frais d'exploitation. Les déclarations de capture de l'année n sont retournées au service compétent en début d'année n+1, au moment du renouvellement des autorisations de pêche. L'ensemble de ces informations est saisi informatiquement en début d'année n+1, dans les bases de données pêche des provinces Sud et Nord. Ces bases de données alimentent le méta infocentre de l'Observatoire des pêches.

Pour la province des Iles Loyauté, les données déclarées sont issues de trois structures, localisées sur chacune des 3 îles : l'Unité de Conditionnement des Produits de la Mer (UCPM) de Lifou, l'UCPM d'Ouvéa et l'association des pêcheurs de Maré. Les captures qui ne transitent pas par ces 3 structures n'ont pas pu être répertoriées, à l'exception de quelques fiches de pêche restituées par des pêcheurs de Lifou. En 2021, la province Sud a mis son application pêche à disposition de la province des Iles Loyauté pour y importer et y héberger ses données, qui ont également été intégrées dans le méta infocentre.

Les services provinciaux et l'Observatoire des pêches côtières collaborent en continu avec les pêcheurs professionnels pour améliorer les fiches de pêche, plus spécifiquement sur la précision des renseignements, l'harmonisation des données et la cohérence lors de la saisie.

► Couverture de collecte

On définit ces deux notions :

- **Taux de couverture** : Pourcentage des pêcheurs ayant rendu leurs fiches de pêche pour l'année concernée = nombre de carnets rendus / nombre de carnets délivrés
- **Taux de renouvellement** : Proportion de pêcheurs ayant une autorisation en année n, qui possédaient déjà une autorisation en année n-1

En province Sud, le taux de couverture est de 82 % et le taux de renouvellement de 84 %. En province Nord, ces taux sont à 59 % et 69 %. En province des Iles Loyauté, sans dispositif de collecte systématique des carnets de pêche en 2020, le taux de couverture n'est pas évalué.

82 %

Taux de couverture P. Sud

59 %

Taux de couverture P. Nord

84 %

Taux de renouvellement P. Sud

69 %

Taux de renouvellement P. Nord

1- Organisation de la pêche côtière professionnelle

A - Les professionnels de la pêche côtière en Nouvelle-Calédonie

a. Pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle

La Nouvelle-Calédonie compte 468 patrons-pêcheurs professionnels inscrits à la pêche côtière, déclarés sur le territoire : 423 pêcheurs embarqués répartis sur les trois provinces, et 45 pêcheurs à pied pour la province Nord - seule province où la pêche à pied est formalisée (Tableau 1). Par ailleurs, la province Sud comptabilise 75 matelots, les autres provinces ne disposant pas de suivi précis des membres d'équipage. Le nombre total de pêcheurs professionnels répertoriés s'élève ainsi à 543.

Tableau 1. Nombre de pêcheurs déclarés à la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie

Province	Patrons-pêcheurs embarqués	Patrons-pêcheurs à pied	Matelots	Total pêcheurs
P. Sud	130		75	205
P. Nord	246	45		291
P. Iles	47			47
Total	423	45	75	543

b. Caractéristiques de la population des professionnels de la pêche côtière

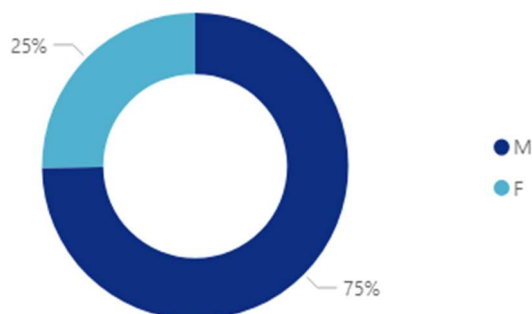
Le traitement des données de genre et d'âge a été réalisé pour les patrons pêcheurs ou les pêcheurs à pied déclarés uniquement (excluant les membres d'équipage), pour lesquels ces informations sont disponibles.

○ Genre

Au sein de la population de pêcheurs professionnels inscrits à la pêche côtière, tout type de pêche confondu, le ratio relatif au genre est largement en faveur des hommes, soit 75 % d'hommes et 25 % de femmes pour les provinces Sud et Nord. La figure 1 présente le ratio pour la pêche embarquée et la pêche à pied (province Nord uniquement). Il apparaît que cette dernière est majoritairement pratiquée par les femmes (72 %), qui ciblent principalement les crabes de palétuvier et les holothuries.



Pêcheurs embarqués - Nouvelle-Calédonie



Pêcheurs à pied - Province Nord

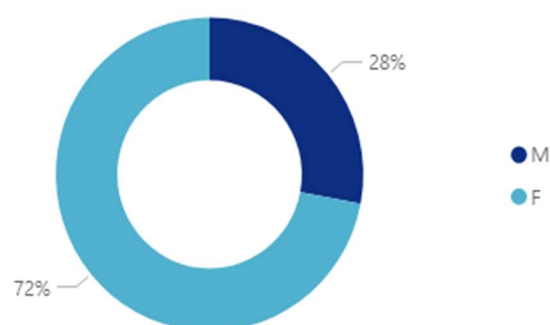


Figure 1. Répartition de la population des pêcheurs embarqués et des pêcheurs à pied selon le genre

La répartition des genres des pêcheurs embarqués diffère entre provinces (figure 2), avec une proportion beaucoup plus importante d'hommes que de femmes en province des Iles et province Sud, par rapport à la province Nord. Quand les genres des pêcheurs ne sont pas connus, la somme des pourcentages des genres par province, figure 2, peut être inférieure à 100 %.

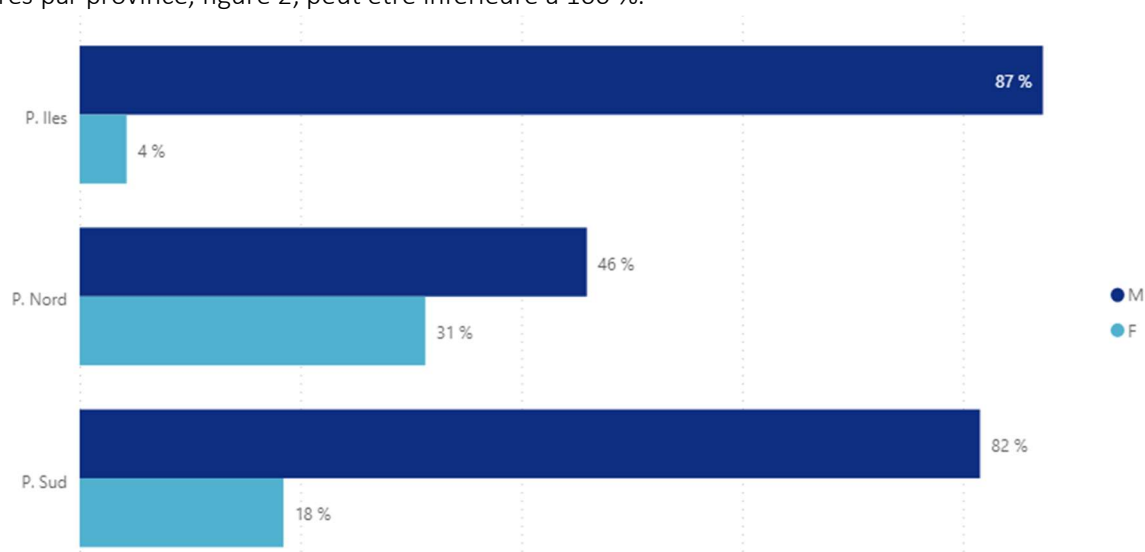


Figure 2. Répartition de la population des pêcheurs embarqués selon le genre par province

○ Classes d'âge

Pour les provinces Sud et Nord, 95 % des pêcheurs dont l'âge est connu ont plus de 30 ans. Chez les hommes, 48 % des effectifs ont plus de 65 ans. Pour les hommes, la moyenne d'âge et la médiane sont égales à 52 ans (figure 3). Chez les femmes, le nombre d'individus par classe d'âge est relativement uniforme entre 50 et 70 ans et plus. Ce groupe représente 65 % de l'effectif total des femmes exerçant la pêche côtière professionnelle. La moyenne d'âge et la médiane des femmes sont de 52 ans. Les données relatives à l'âge ne sont pas disponibles en 2020 pour la province des Iles Loyauté.

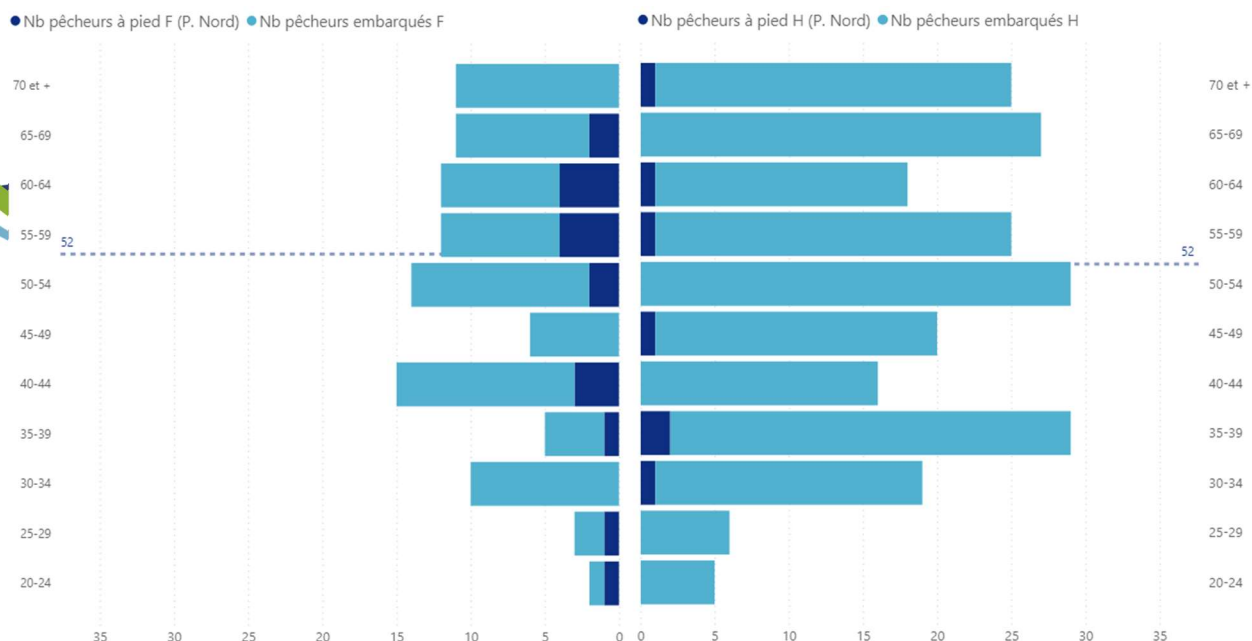


Figure 3. Pyramide des âges de la population de pêcheurs côtiers professionnels des provinces Sud et Nord.
Les médianes sont représentées en pointillés (à gauche pour les femmes, à droite pour les hommes).

B - Autorisations de pêche professionnelle côtière délivrées en Nouvelle-Calédonie

a. Autorisations de pêche côtière professionnelle provinciale

Les autorisations délivrées par l'ensemble des trois provinces pour la pratique de la pêche professionnelle côtière sont au nombre de 519, réparties comme indiqué dans le tableau 2.

Tableau 2. Nombre d'autorisations de pêche côtière professionnelle délivrées en Nouvelle-Calédonie
En province Nord, (N) correspond aux autorisations de pêche embarquée et (P), à pied.

Province	Nb autorisations
P. Sud	156
P. Nord	315
N	270
P	45
P. Iles	48
Total	519

Les autorisations sont délivrées au pêcheur professionnel détenteur d'une entreprise de pêche enregistrée au registre des commerces. Pour la pêche embarquée, une autorisation est délivrée pour chaque navire que le pêcheur possède. Seule la province Nord délivre des autorisations pour la pratique professionnelle de la pêche à pied.

La figure 4 présente l'évolution du nombre d'autorisations de pêche professionnelle côtière délivrées par les provinces ces dix dernières années. Elle distingue les pêcheurs embarqués des pêcheurs à pied pour la province Nord et fait apparaître uniquement les données connues pour la province des Iles Loyauté.

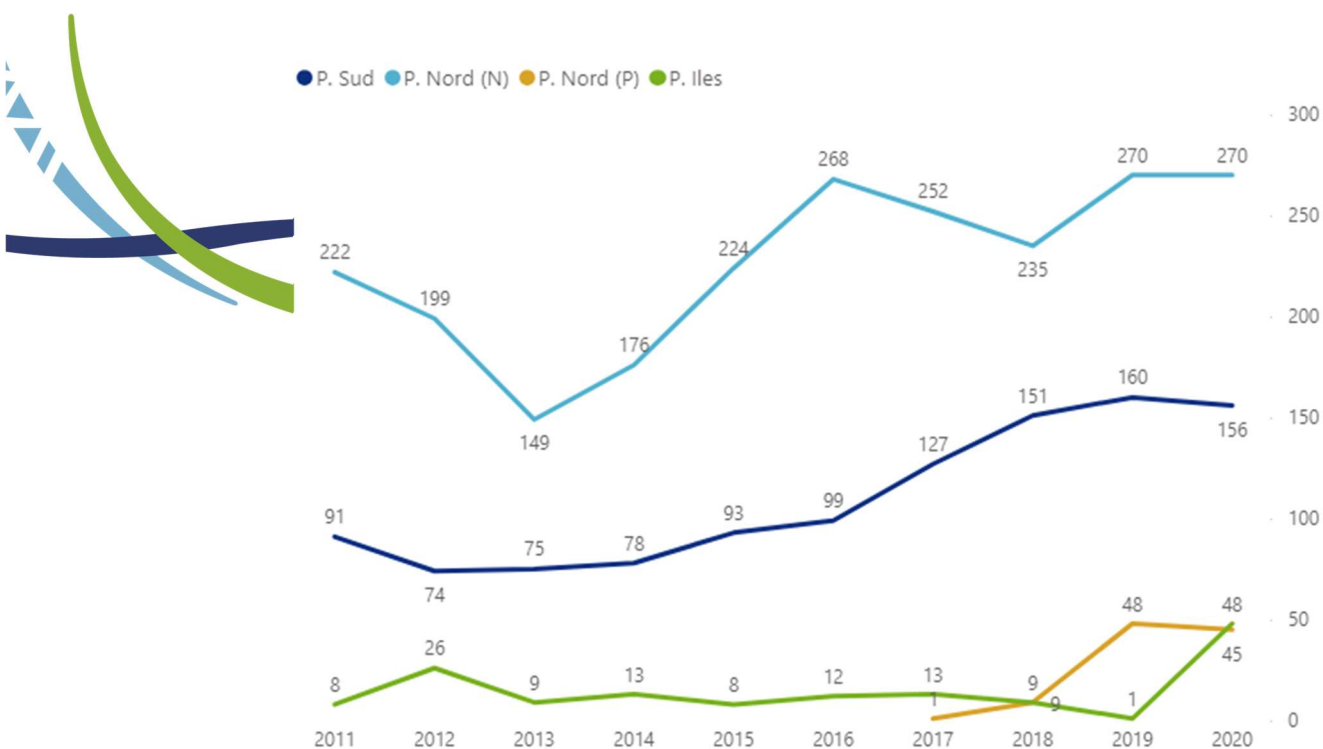


Figure 4. Evolution du nombre d'autorisations délivrées par les provinces de Nouvelle-Calédonie (10 dernières années)
En province Nord, (N) correspond aux autorisations de pêche embarquée et (P), à pied.

En province Nord, le nombre d'autorisations de pêche embarquée a connu de fortes fluctuations ces dix dernières années, avec un minimum de 149 atteint en 2013 et une faible baisse en 2018 (235 autorisations). A noter qu'une nouvelle base de données a été mise en place en 2014, conduisant à une perte partielle de données sur les années antérieures. En 2020 comme en 2019, 270 autorisations ont été délivrées, c'est le maximum de la période. La délivrance d'autorisations de pêche à pied, débutée en 2018, est devenue obligatoire en 2019 (48 autorisations). En 2020, 45 autorisations de pêche à pied ont été délivrées.

En province Sud, le nombre d'autorisations de pêche a augmenté progressivement entre 2012 et 2016, passant de 74 à 99 autorisations. L'augmentation a été plus marquée de 2017 à 2019, où le maximum de 160 autorisations a été atteint. Les nouveaux demandeurs sont issus de créations d'entreprises soutenues financièrement par la province, des secteurs du bâtiment et du nickel en crise, et correspondent enfin à des pêcheurs de crabes de la zone côtière Ouest dont l'autorisation a été régularisée.

En province des Iles Loyauté, les données sont parcellaires jusqu'en 2019, année où les pêcheurs ont été répertoriés de manière exhaustive, à la demande de l'Observatoire des pêches côtières (73 autorisations). En 2020, le nombre d'autorisations s'élevait à 48.

b. Autorisations de pêche spécifique et spéciale

Les autorisations de pêche spécifique (province Sud) et spéciale (province Nord) pour la pêche embarquée et la pêche à pied concernent les espèces d'intérêt pour lesquelles un suivi particulier de l'activité de pêche a été jugé nécessaire. Ces espèces peuvent faire l'objet de restrictions quantitatives définies par un effort global de pêche ou un total admissible de capture (TAC). Délivrées par la province Sud et la province Nord, elles sont au nombre de 830 pour la pêche embarquée (tableau 3). La province Nord délivre également des autorisations spéciales pour la pratique de la pêche à pied. Celles-ci concernent cinq espèces (crabe de palétuvier, holothurie, mullet, troca, aiguillette) et sont au nombre de 68. Le dispositif des autorisations spéciales n'existe pas en province des Îles Loyauté.



Tableau 3. Nombre d'autorisations de pêche spécifique /spéciale délivrées en Nouvelle-Calédonie.

Pour la province Nord, (N) correspond aux autorisations de pêche embarquée et (P), à pied. Le symbole «-» indique qu'il n'existe pas d'autorisation de ce type pour l'espèce et la province considérée.

Pêcherie spécifique (P. Sud) / spéciale (P. Nord)	P. Sud	P. Nord (N)	P. Nord (P)
Aiguillettes	-	16	1
Animaux d'aquarium	-	1	0
Bénitiers	26	-	-
Corail noir et autres organismes marins d'aquarium	2	-	-
Crabes	91	140	43
Holothuries	52	139	15
Juveniles huitre destinés à l'aquaculture	1	-	-
Juveniles langoustes destinés à l'aquaculture	1	-	-
Maquereaux	-	23	0
Mulets	-	72	6
Poisson du large	-	1	0
Poissons profonds	-	52	0
Trocas	46	145	3
Vivaneaux	24	-	-
Total	242	588	68

Un pêcheur professionnel, embarqué ou à pied, peut détenir grâce à son autorisation de pêche côtière plusieurs autorisations de pêche spécifiques. Par exemple, un pêcheur à pied en possession d'une autorisation provinciale peut détenir une autorisation de pêche spécifique « crabes de palétuvier » et une autorisation de pêche spécifique « trocas ».

C - Flotte de pêche côtière en Nouvelle-Calédonie

a. Navires de pêche côtière professionnelle

Les provinces délivrent des autorisations de pêche professionnelle à des pêcheurs pour l'exploitation d'un ou de plusieurs navires. L'armement de ces navires à l'échelle du territoire est matérialisé par la délivrance d'un permis de navigation et d'un rôle d'équipage. La Nouvelle-Calédonie compte 459 navires liés à une autorisation de pêche provinciale (tableau 4).

Tableau 4. Nombre de navires inscrits à la pêche côtière professionnelle

Province	Nb navires
P. Sud	151
P. Nord	261
P. Iles	47
Total	459



b. Typologie des navires

○ Matériaux

Plus des trois quarts des embarcations professionnelles de Nouvelle-Calédonie sont en aluminium (77 %). Le reste constitue un panel de navires majoritairement en fibre (12 %) ou en bois (4 %). Pour 5 % des navires professionnels, l'information est manquante.

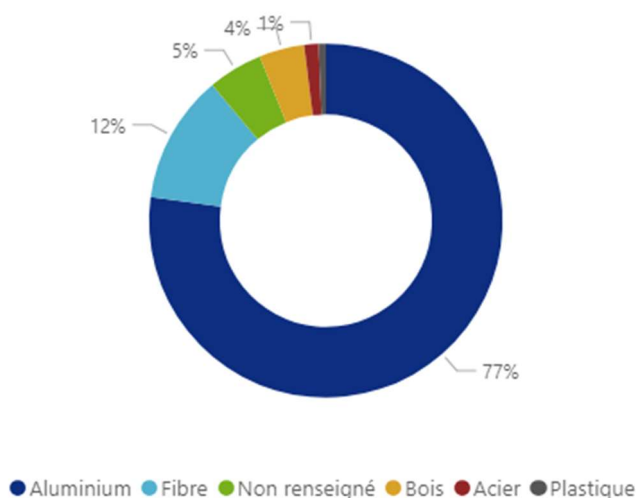


Figure 5. Répartition des navires selon leur matériau de fabrication en Nouvelle-Calédonie

Globalement, cette répartition pays (figure 5*) est similaire à la répartition qui existe au niveau de chaque province. La dominance de l'aluminium reflète l'offre locale des vendeurs de bateaux ; elle est expliquée par la facilité d'entretien de ce matériau.

○ Longueur

Les classes de tailles des navires ont été définies en cohérence avec le règlement 227, applicable aux navires relevant de la compétence de la Nouvelle-Calédonie, relatif aux navires à usage professionnel (NUP) de longueur inférieure ou égale à 12 m, validé en commission régionale de sécurité en 2014 (Direction des Affaires Maritimes de Nouvelle-Calédonie). La majeure partie des navires de la pêche professionnelle côtière (65 %) a une taille inférieure à 6 m. Le reste des navires se situe entre 6 et 7 m (15 %), et au-delà de 7 m (14 %). Pour 6 % des navires professionnels la catégorie de taille n'est pas renseignée. Les bateaux de pêche de plus de 12 m sont interdits dans les eaux provinciales, sauf régime dérogatoire.

* Dans certaines figures, les pourcentages étant arrondis au chiffre entier, le total des pourcentages peut être différent de 100, à une unité près.

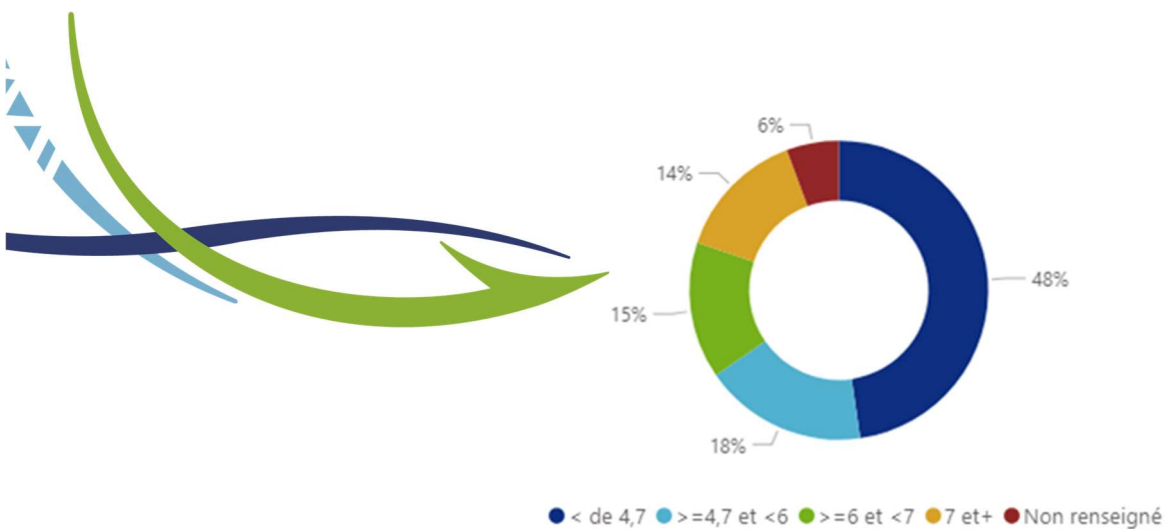


Figure 6. Classes de taille des navires autorisés à la pratique de la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie

A l'échelle provinciale, on observe que la province Sud a une flotte dont la taille des navires est plus grande que celle des provinces Nord et des Iles Loyauté, avec 19 % de navires dont la taille est supérieure ou égale à 7 mètres.

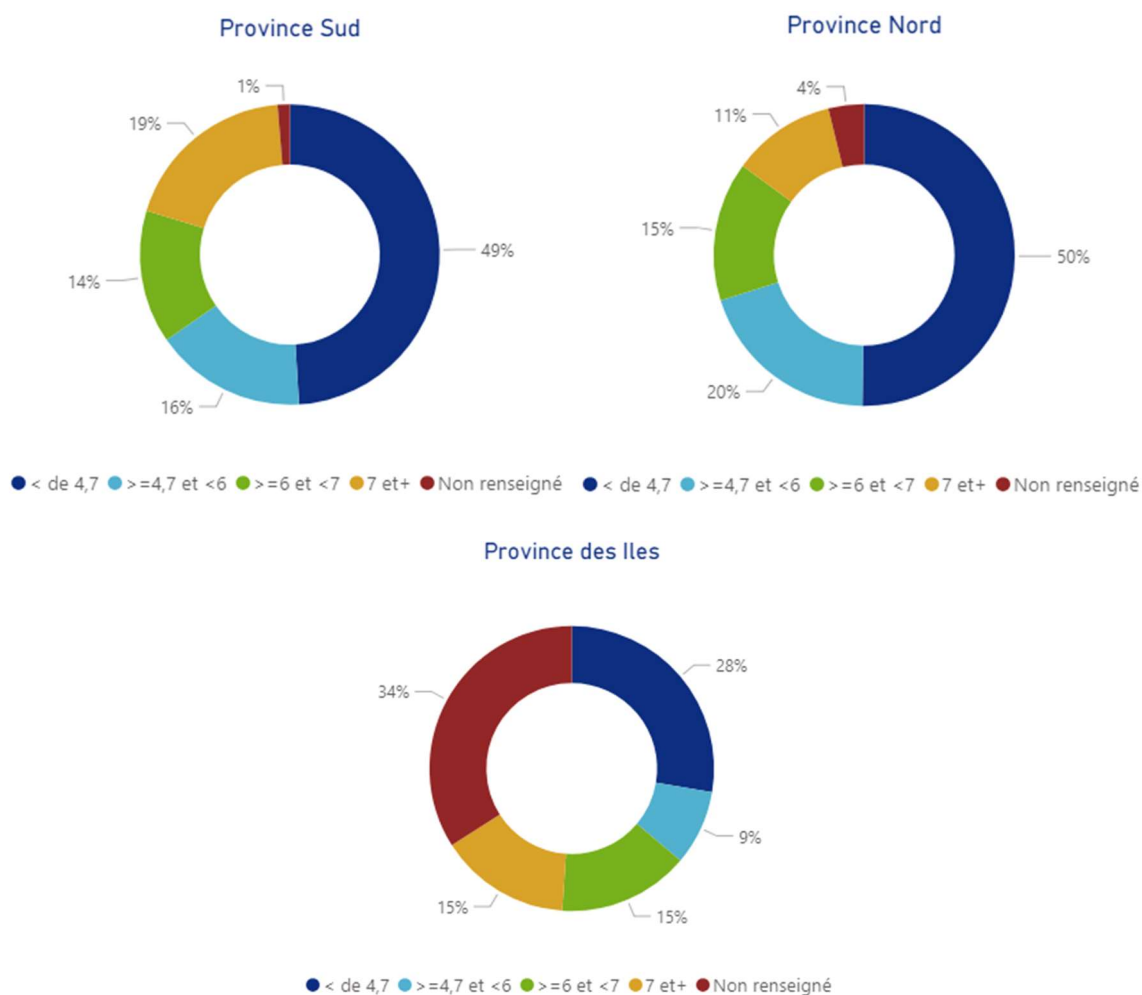


Figure 7. Classes de taille des navires inscrits à la pêche côtière professionnelle par province

2- Production déclarée de la pêche côtière professionnelle

A - Production globale et historique

Les volumes de captures issus des obligations déclaratives compilées par l'ensemble des provinces sont présentés en tonnes EPE (équivalent poids entier), et en poids frais pour les holothuries. La production déclarée annuelle globale a fluctué entre 700 tonnes, la production minimale déclarée en 2012, et un peu moins de 1000 tonnes en 2017 (figure 8). En 2020, la pêche côtière calédonienne a déclaré avoir produit 837 tonnes EPE, issues à 60 % de la province Sud, à 37 % de la province Nord et à 3 % de la province des Iles Loyauté.



Figure 8. Evolution de la production totale déclarée (tonnes EPE) de la pêche côtière professionnelle sur les dix dernières années, ventilée par province

B - Production par catégorie d'espèces et évolution

Le tableau 5 et la figure 9 présentent la répartition des volumes de captures déclarés par les trois provinces selon les grandes catégories d'espèces ciblées.

Tableau 5. Volumes de captures (tonnes EPE) déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province

Province	P. Sud		P. Nord		P. Iles		Total	
Catégorie	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)
Crustacé	61.3	7.3%	19.6	2.3%	1.2	0.1%	82.2	9.8%
Holothurie	113.1	13.5%	76.3	9.1%			189.3	22.6%
Mollusque	16.5	2.0%	5.8	0.7%	0.0	0.0%	22.3	2.7%
Poisson du large	7.0	0.8%	8.1	1.0%	6.3	0.8%	21.5	2.6%
Poisson profond	8.1	1.0%	14.1	1.7%	11.9	1.4%	34.1	4.1%
Poisson récifo-lagonaire	297.6	35.5%	182.4	21.8%	7.7	0.9%	487.6	58.3%
Total	503.6	60.2%	306.3	36.6%	27.2	3.2%	837.0	100.0%

Les informations déclarées par la province des Iles Loyauté proviennent de trois structures distinctes sur les 3 îles, qui ne commercialisent pas les holothuries ni les mollusques. Ceci explique en partie l'absence de volumes pour ces catégories.

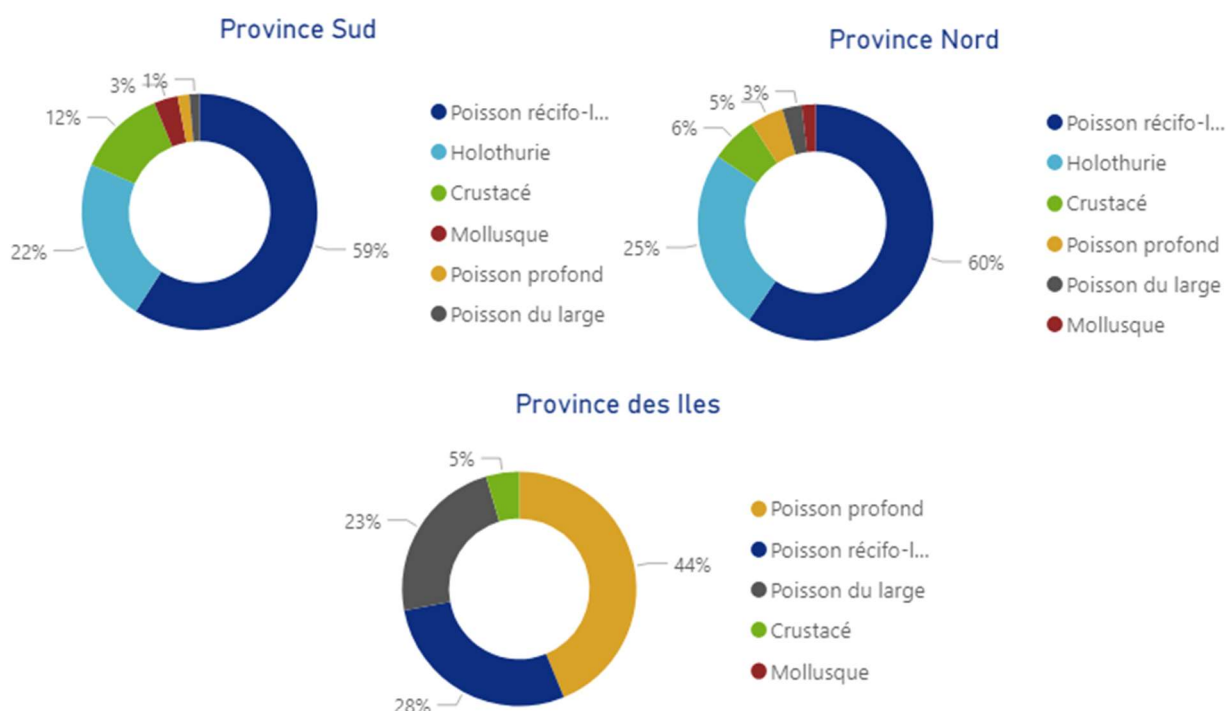


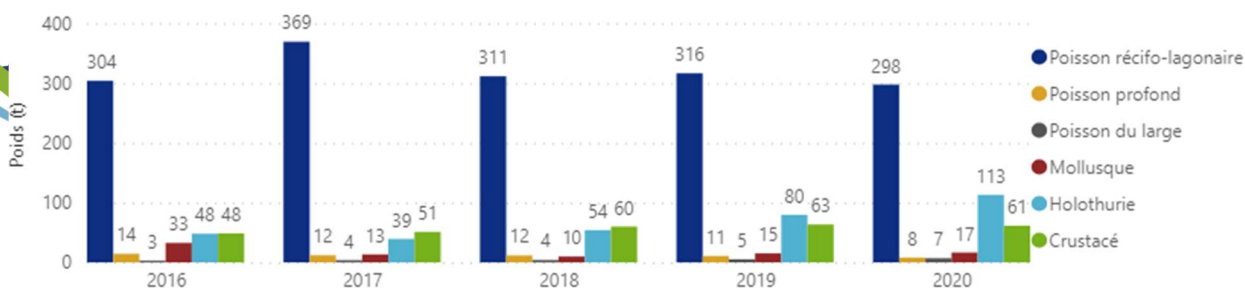
Figure 9. Répartition des volumes de captures déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province

Les captures de poissons récifo-lagonaires et d'holothuries constituent la majeure partie des prises débarquées en province Sud et Nord, correspondant à 81 % de l'ensemble des volumes prélevés. La production déclarée de la province des Iles Loyauté est constituée essentiellement de poissons profonds et récifo-lagonaires.

Les volumes de captures présentés sont sous-estimés par rapport à la réalité de l'activité de pêche, compte tenu du taux de couverture de 82 % en province Sud, de 59 % en province Nord, et la très faible collecte de carnets de pêche en province des îles Loyauté.

La figure 10 présente l'évolution de la production déclarée (en tonnes EPE) par catégorie de captures, de 2016 à 2020, pour la province Sud et la province Nord.

Province Sud



Province Nord

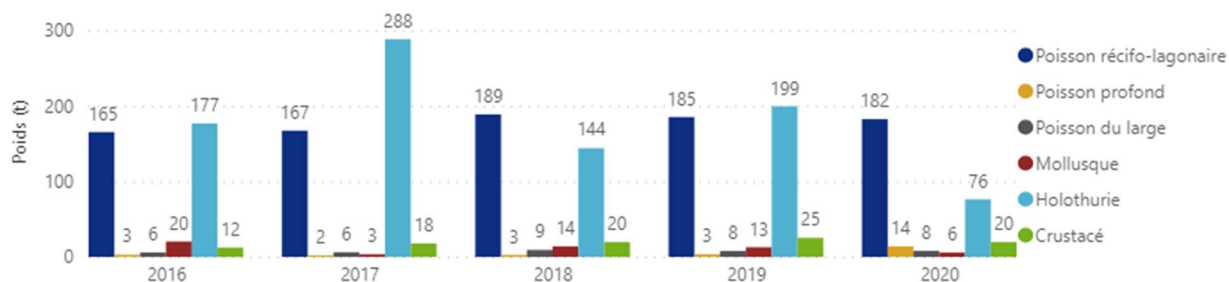


Figure 10. Evolution de la production déclarée de la pêche côtière professionnelle (en tonnes EPE) par catégorie d'espèces ciblées par province, sur les cinq dernières années

La production déclarée relative aux grandes catégories est plutôt stable depuis 2016 quelle que soit la province, à l'exception des débarquements d'holothuries.

La province Nord a connu un pic de production en 2017 (282 tonnes EPE), et un déclin en 2020 (74 tonnes EPE). Le pic de 2017 correspond à l'activité d'un exportateur d'holothuries supplémentaire qui a ensuite cessé son activité. Le déclin de la production d'holothuries en 2020 peut être expliqué par l'existence de conflits sur la zone de Bélep, une zone habituellement importante pour la production d'holothuries.

Pour la province Sud, la production d'holothuries aux alentours de 40-50 tonnes de 2016 à 2018, a augmenté de manière significative ces deux dernières années pour atteindre 113 tonnes en 2020.

C - Production au niveau spécifique

Le détail des volumes de captures (en tonnes EPE) des espèces débarquées par catégories pour chaque province est présenté en annexe 1 de ce rapport.

D - Evolution de la production des principales espèces débarquées

L'ensemble des graphiques de la figure 11* montre l'évolution des volumes de capture déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées par la pêche professionnelle côtière pour la province Sud et la province Nord, par catégorie d'espèces ciblées, entre 2016 et 2020.

* Pour une meilleure lisibilité, la graduation de l'axe des y (en tonnes EPE) peut varier selon la province



Les graphiques reflètent les spécificités de chaque province en termes d'espèces majoritairement pêchées au sein des grandes catégories. Si la production d'holothuries et de mullets est importante à la fois en province Sud et en province Nord, la pêcherie de crabes de palétuvier produit davantage en province Sud, tandis que la pêcherie de becs de canne est plus importante en province Nord.

En province Nord, après trois années d'augmentation des volumes de crabes de palétuviers et un pic à 22 tonnes en 2019, la production a diminué à 17 tonnes en 2020. En province Sud, la production de crabes de palétuviers est restée stable, avoisinant les 50 tonnes depuis trois ans.

Pour la catégorie « holothuries », il est important de considérer que la déclaration des captures détaillée à l'espèce est apparue en 2019 seulement pour la province Sud, c'est pourquoi les volumes d'holothuries « divers » diminuent en 2019 et 2020, au profit des holothuries grises en particulier, première espèce pêchée en province Sud. En province Nord en 2020, les volumes d'holothuries diminuent pour l'ensemble des espèces, dont l'holothurie léopard, la principale pêchée, qui passe de 66 t en 2019 à 28 t en 2020.

Pour la catégorie « mollusques », la diminution des volumes de trocas depuis 2017 pour les provinces Nord et Sud correspond à une forte baisse de la demande en coquilles sur le marché international, conjuguée en 2020 à l'arrêt d'activité d'un des plus gros pêcheurs de trocas de la province Nord.

Dans la catégorie « poissons profonds », des changements s'opèrent surtout entre 2019 et 2020, puisque la production de vivaneaux rouges accuse une baisse notable en province Sud (7 tonnes en 2019 contre 2 tonnes en 2020). A contrario en province Nord, la production de vivaneaux rouges, inférieure à 2 tonnes en 2019 et les années précédentes, atteint 12 tonnes en 2020. Cette augmentation est due à l'installation de nouveaux pêcheurs spécialisés dans la pêche de poissons profonds, notamment dans les secteurs de Koumac, Touho et Poindimié.

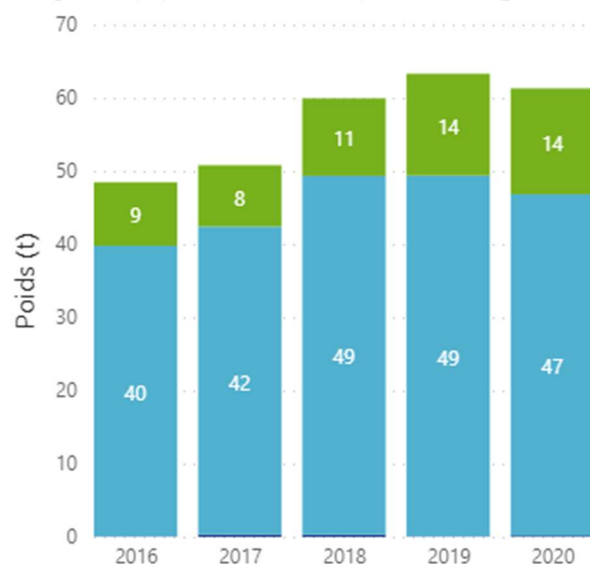
Quant aux poissons récifo-lagonaires, le mullet est l'espèce la plus pêchée à la fois en province Nord et en province Sud (131 et 71 tonnes respectivement). Pour le maquereau, en province Sud, un pic de capture avait atteint 98 tonnes en 2017, correspondant à une augmentation cyclique (tous les 10 ans environ) de la présence de cette espèce. En 2020, le maquereau a été pêché à hauteur de 27 tonnes et représente la deuxième espèce la plus importante de la catégorie « poissons récifo-lagonaires », à égalité avec les dawas (27 tonnes également).

L'historique de la production détaillée par espèce n'est pas disponible pour la province des Iles Loyauté.

• Crustacés

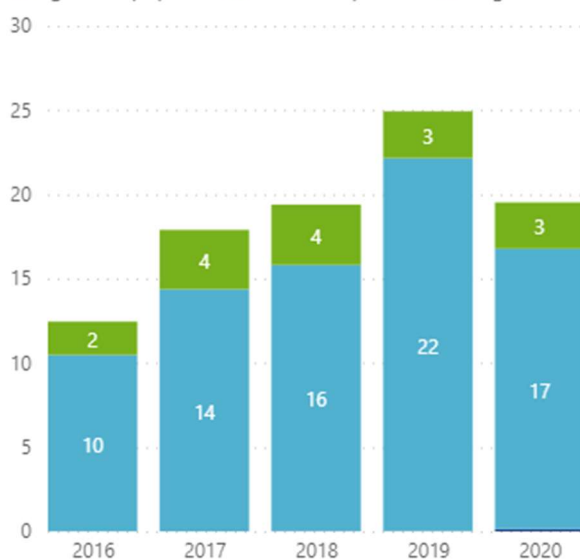
Province Sud

● Cigales et popinées ● Crabes de paléto... ● Langoustes



Province Nord

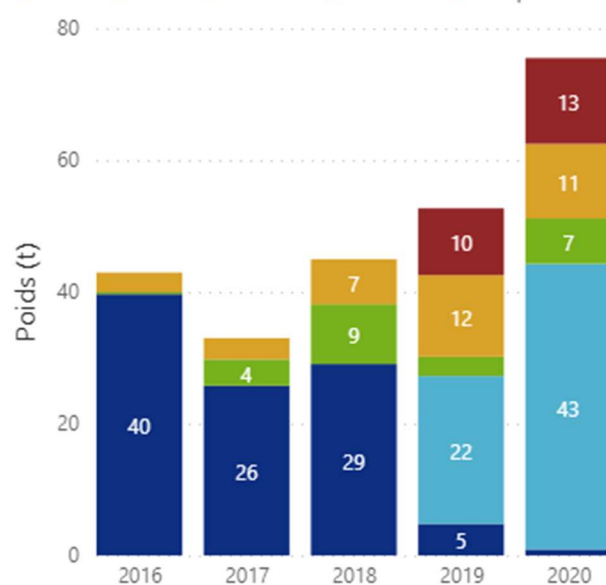
● Cigales et popinées ● Crabes de paléto... ● Langoustes



• Holothuries

Province Sud

● Divers ● Grises ● Tétés Bl... ● Tétés N... ● Trompes ...



Province Nord

● Léopards ● Noires Boules ● Tétés Noires ● Vertes

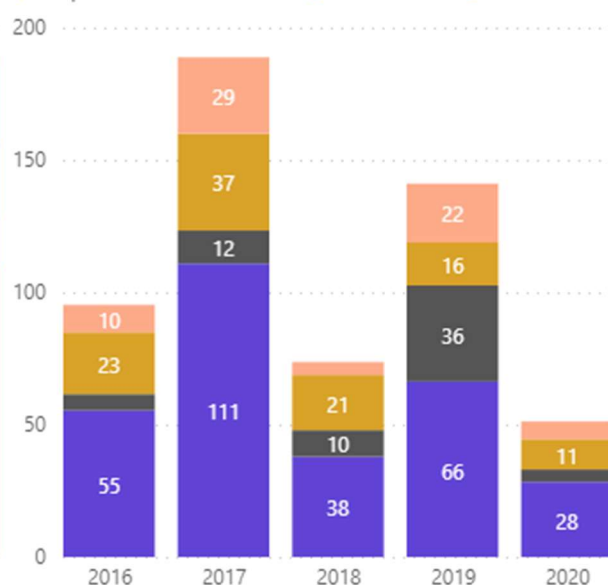
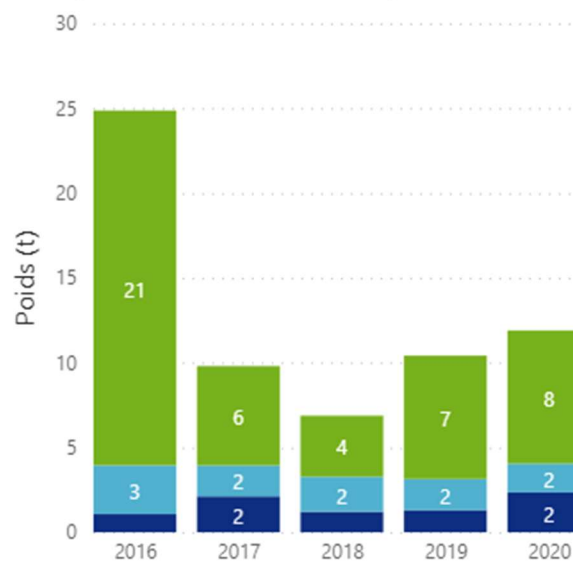


Figure 11. Evolution des volumes de captures déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées, par catégorie, en province Sud et province Nord, sur les 5 dernières années

• *Mollusques*

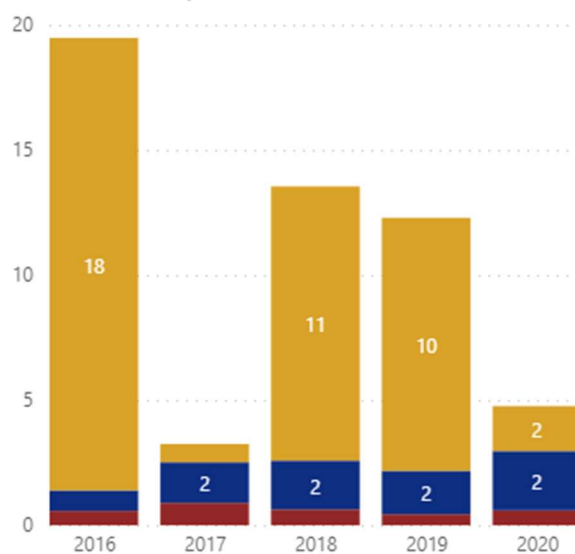
Province Sud

● Poulpes ● Trocas chairs ● Trocas coquilles



Province Nord

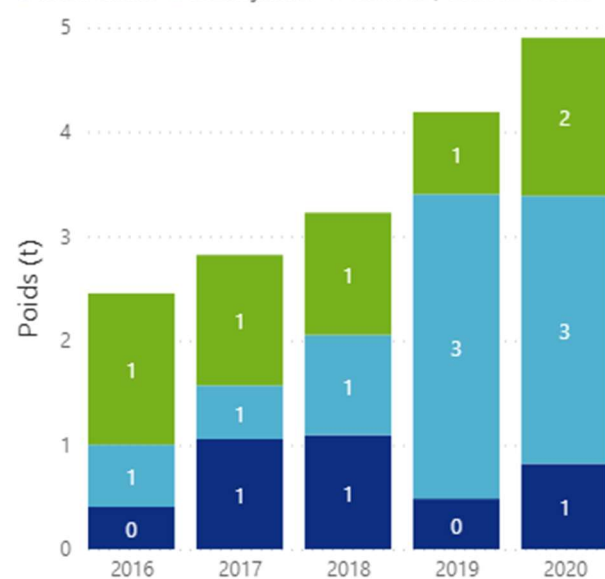
● Bénitiers ● Poulpes ● Trocas



• *Poissons pélagiques*

Province Sud

● Mahi-Mahis ● Thons jaunes ● Wahoos / tazards du la...



Province Nord

● Mahi-Mahis ● Marlins ● Thons jaunes ● Wahoos / taz...

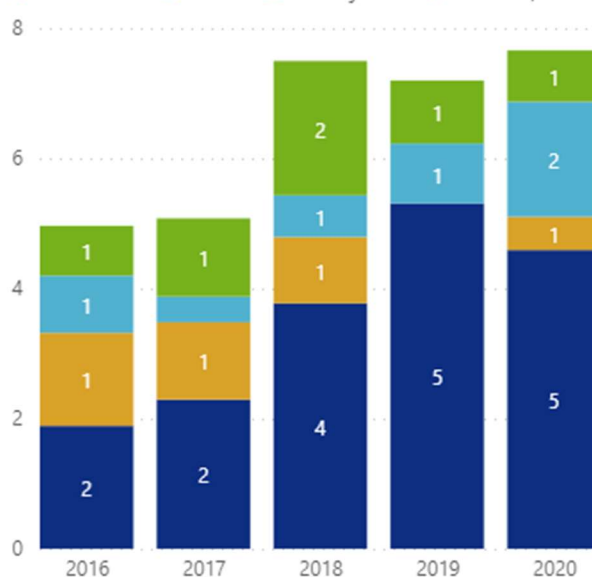
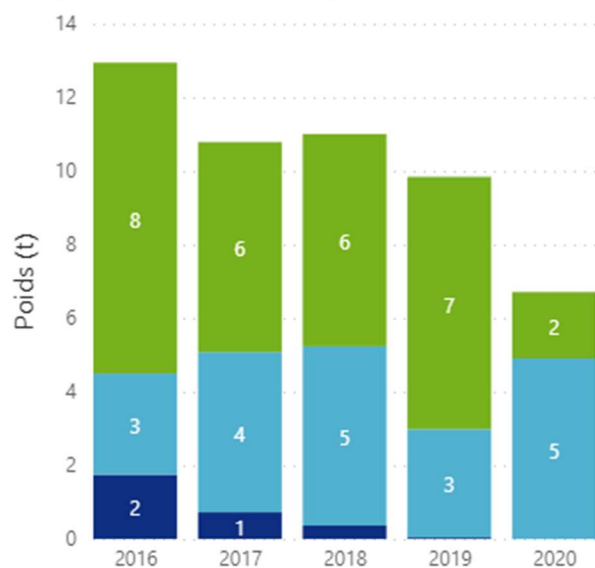


Figure 11 (suite). Evolution des volumes de captures déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées, par catégorie, en province Sud et province Nord, sur les 5 dernières années

• *Poissons profonds*

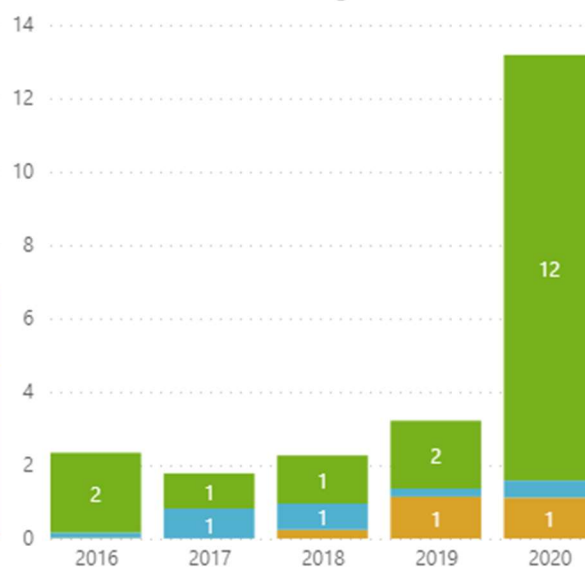
Province Sud

● V. poulets ● V. roses ● V. rouges



Province Nord

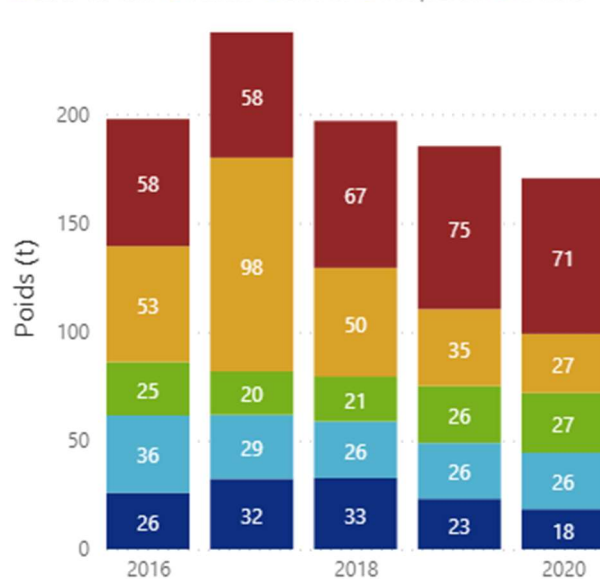
● V. flammes ● V. roses ● V. rouges



• *Poissons récifo-lagonaires*

Province Sud

● Becs de ca... ● Bossus ● Dawas ● Maquere... ● Mulets



Province Nord

● Becs de c... ● Bossus ● Dawas ● Loches sa... ● Mulets

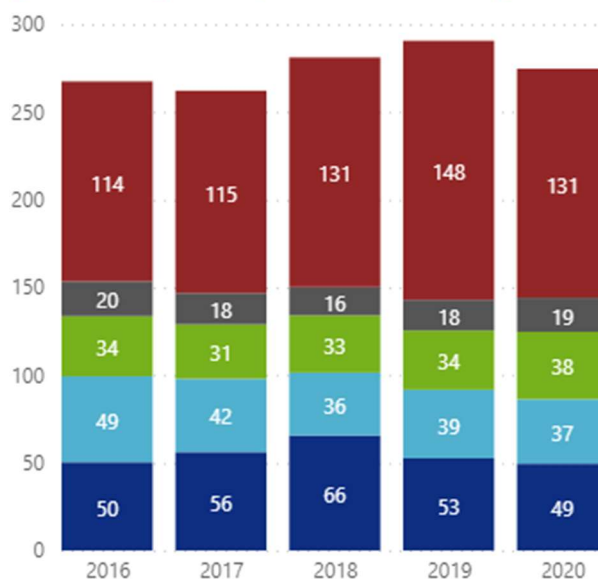


Figure 11 (suite). Evolution des volumes de captures déclarés (en tonnes EPE) des principales espèces débarquées, par catégorie, en province Sud et province Nord, sur les 5 dernières années

3- Données économiques déclarées de la pêche côtière professionnelle

A - Chiffre d'affaires global et historique

Le chiffre d'affaires total déclaré a globalement augmenté sur la période de 2011 à 2020. En 2020, la pêche côtière calédonienne a déclaré 586 M CFP de chiffre d'affaires total, correspondant au deuxième montant le plus élevé de la période, après l'année 2019 où un maximum de 600 M CFP avait été atteint. La province Sud génère 67 % du chiffre d'affaires total, tandis que la province Nord en génère 30 % et la province des Iles Loyauté 4 %.

● P. Sud ● P. Nord ● P. Iles

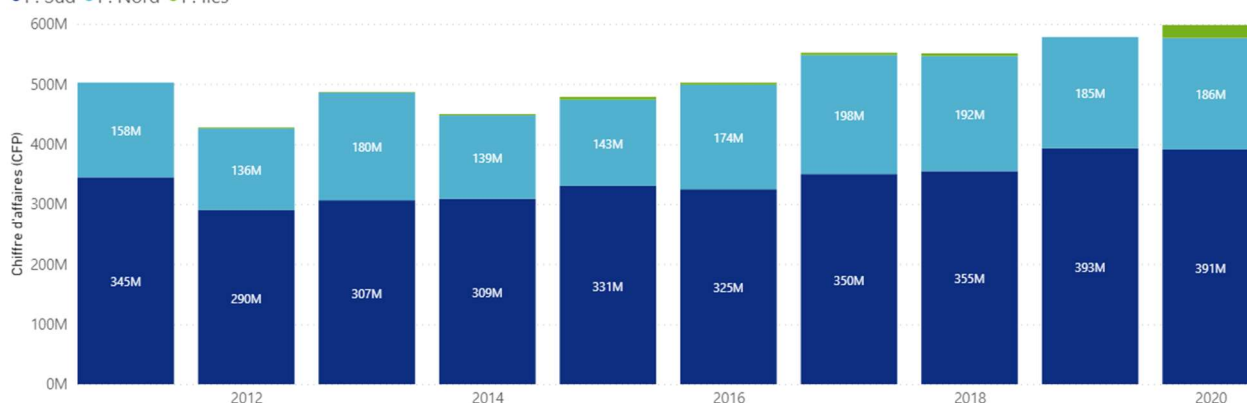


Figure 12. Evolution du chiffre d'affaires (CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle calédonienne sur les dix dernières années

B - Chiffre d'affaires par catégorie d'espèces et évolution

Le chiffre d'affaires rapporté à la production, toutes espèces confondues, est variable selon les provinces, avec 966 CFP/kg pour la province des Iles Loyauté, 797 CFP/kg pour la province Sud et 682 CFP/kg pour la province Nord. Ce ratio est le plus élevé en province des Iles Loyauté, tiré vers le haut par la production de langoustes et de poissons profonds, qui sont des produits de forte valeur. Il est le plus faible en province Nord, du fait que (i) les holothuries représentent une part importante de la production, avec un prix à la première vente faible du kilogramme frais, et que (ii) les prix moyens à la première vente de la plupart des produits de la mer sont inférieurs à ceux de la province Sud.

Cependant, la baisse significative des volumes d'holothuries produits par la province Nord en 2020 explique en partie la réduction de l'écart du prix moyen global avec la province Sud. En effet, cet écart était d'environ 300 CFP/kg en 2019 contre 115 CFP/kg en 2020. Le tableau 6 et la figure 13 présentent les chiffres d'affaires et les prix moyens à la première vente déclarés par catégorie d'espèce et par province.

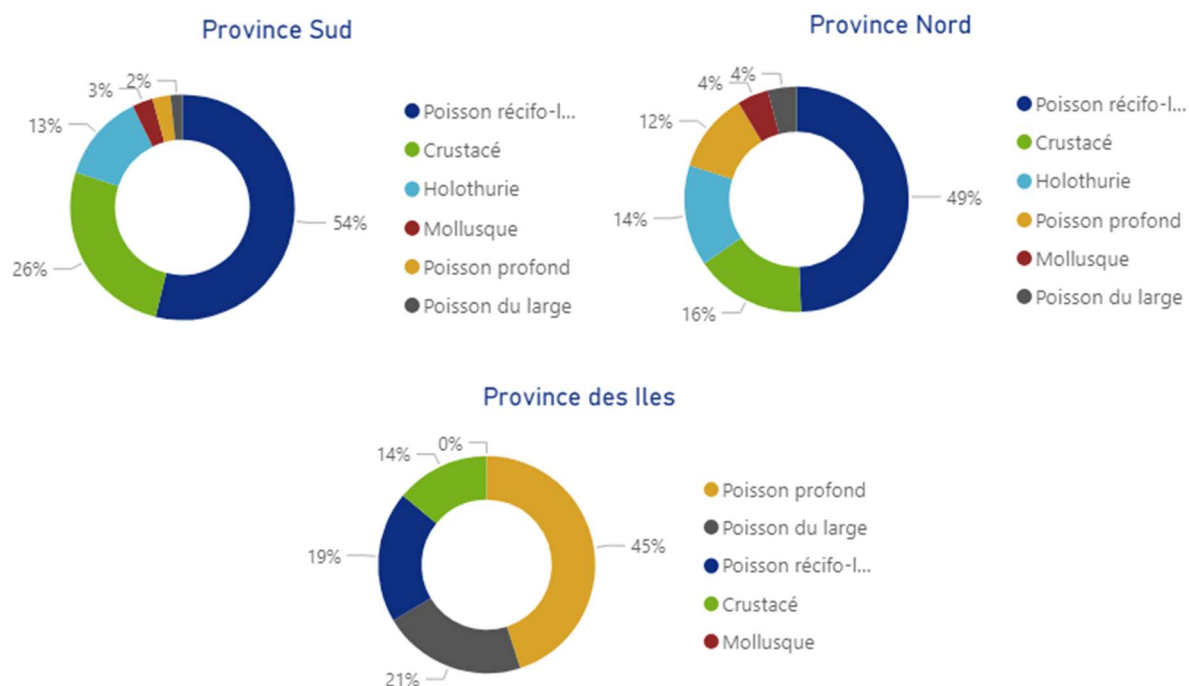


Figure 13. Répartition du chiffre d'affaires déclaré par catégorie d'espèces ciblées et par province

La majeure partie du chiffre d'affaires déclaré par la pêche professionnelle côtière est due à la commercialisation des espèces de poissons récifo-lagonaires (51 %), puis des crustacés (23 %) et des holothuries (13 %).

Tableau 6. Chiffre d'affaires (CA) et prix moyen à la première vente (CFP) déclarés par catégorie d'espèces ciblées et par province

Province	P. Sud			P. Nord			P. Iles			Total
Catégorie	CA	Prix moyen	Écart type	CA	Prix moyen	Écart type	CA	Prix moyen	Écart type	CA
Crustacé	102,4M	1 677	1 484	29,8M	1 373	861	3,0M	3 085	3 520	135,2M
Holothurie	49,6M	529	474	26,9M	753	1 093				76,5M
Mollusque	11,7M	1 044	3 458	8,3M	899	727	0,0M	1 000	0	20,0M
Poisson du large	6,7M	839	934	7,7M	838	369	4,6M	757	144	19,0M
Poisson profond	10,2M	1 014	396	21,4M	1 019	405	9,6M	1 017	609	41,2M
Poisson récifo-lagonaire	210,7M	591	816	91,7M	508	291	4,2M	674	86	306,6M
Total	391,2M	797	1 316	185,9M	682	660	21,4M	966	1 054	598,5M

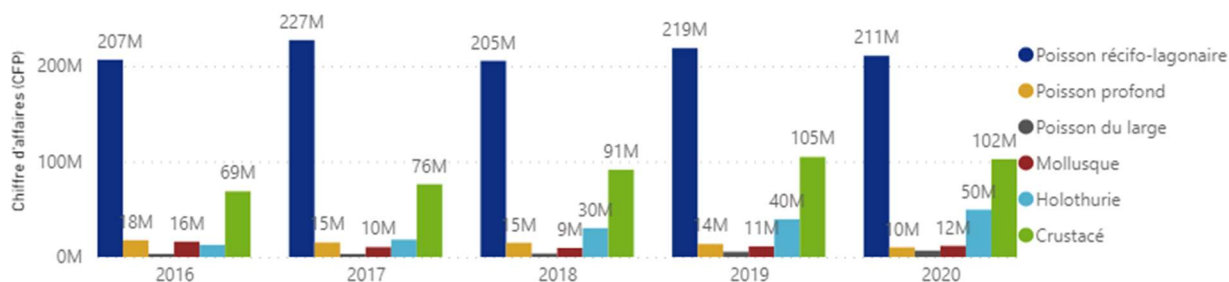
Les écarts types pour les catégories « crustacé » et « mollusque » sont particulièrement importants, ce qui reflète une grande variation du prix moyen à la première vente entre espèces au sein de ces catégories. La partie C de ce chapitre et l'annexe 2 apportent des éléments pour appuyer ce constat.

Rappelons que les niveaux de chiffres d'affaires présentés sont sous-estimés par rapport à la réalité de l'activité de pêche, compte-tenu du taux de couverture de 82 % en province Sud, de 59 % en province Nord, et de la très faible collecte de carnets de pêche en province des îles Loyauté.



La figure 14 présente l'évolution du chiffre d'affaires déclaré (en millions de francs CFP) par catégorie de captures, pour les provinces Sud et Nord, sur les cinq dernières années.

Province Sud



Province Nord

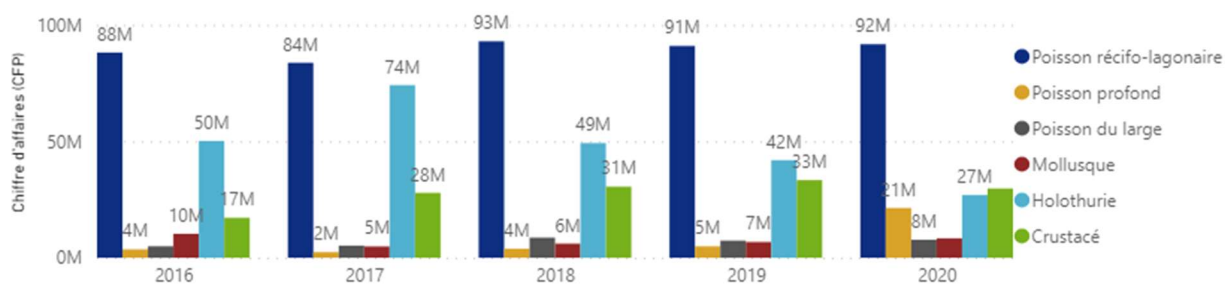


Figure 14. Evolution du chiffre d'affaires (CFP) déclaré par la pêche côtière professionnelle par catégorie d'espèces ciblées pour chaque province

Le chiffre d'affaires déclaré relatif aux grandes catégories est stable dans l'ensemble entre 2016 et 2020, quelle que soit la province. On note toutefois une nette progression du chiffre d'affaires relatif aux crustacés en province Sud et une diminution du chiffre d'affaires lié aux holothuries en province Nord, corrélé à la diminution de la production. En province Nord, la catégorie « poissons profonds » prend une place relativement non négligeable en 2020, quadruplant le chiffre d'affaires de 2019 pour ces ressources.

C - Chiffre d'affaires au niveau spécifique

Le détail du chiffre d'affaires (en millions de francs CFP) et du prix moyen à la première vente (en francs CFP/kg) des principales espèces débarquées par grandes catégories et par province est présenté en annexe 2 de ce rapport.

D - Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production



La figure 15 montre l'évolution du chiffre d'affaires rapporté aux captures (en CFP/kg) de chaque catégorie d'espèces ciblées pour l'ensemble du territoire ces dix dernières années (entre 2011 et 2020).

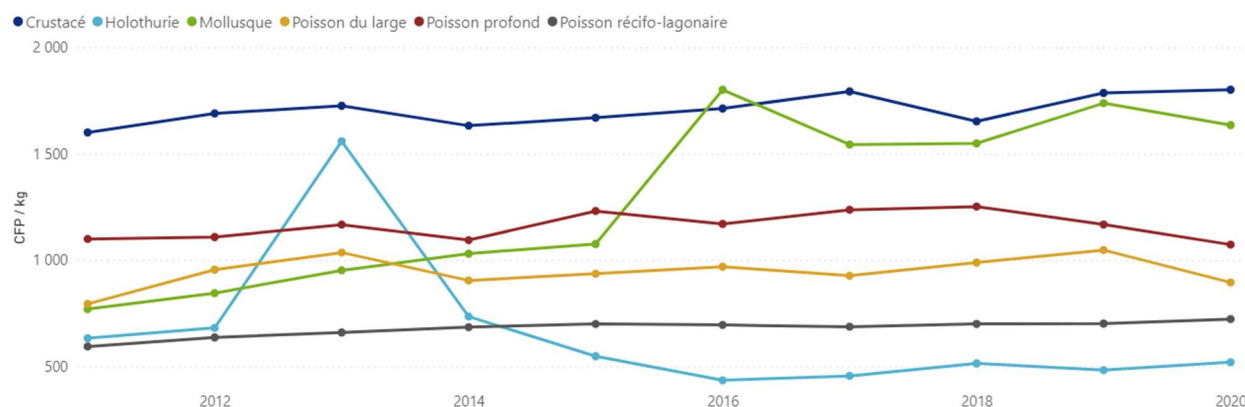


Figure 15. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces sur les dix dernières années

Le chiffre d'affaires rapporté à la production a peu évolué entre 2011 et 2020 pour la majorité des catégories d'espèces. La catégorie « crustacé » connaît une légère tendance à la hausse. Les catégories « mollusque » et « holothurie » fluctuent de manière notable. Pour les mollusques, il y a une rupture de pente en 2016 liée à l'effondrement du marché des coquilles de trocas, de très faible valeur, qui tiraient donc l'ensemble de la catégorie vers le bas. Les holothuries ont connu un pic de valeur au kilo en 2013, le minimum ayant été atteint en 2016.

Le détail de l'évolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées entre 2016 et 2020 pour chaque province est présenté en annexe 3 de ce rapport.

E - Zoom sur la consommation et l'aide au carburant

L'activité de pêche engendre divers postes de dépenses dont l'un des principaux est la consommation de carburant. Cette charge fait l'objet d'une aide octroyée aux professionnels répondant à certaines exigences en matière de conformité du statut de leur entreprise ainsi qu'en termes de déclaration des volumes de captures auprès des provinces. Les conditions d'accès à cette aide sont propres à chaque province. Le tableau 7 indique pour 2020 le nombre de bénéficiaires, le montant de l'aide attribuée et la consommation annuelle de carburant par province.

Tableau 7. Consommation et aide au carburant par province

	P. Sud	P. Nord	P. Iles	Total
Nombre de bénéficiaires	107	54	7	168
Montant de l'aide (MF)	26	6	1	33
Carburant (L)	422 664	128 770	5 565	556 999



En 2020, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, l'aide au carburant représente 33 M CFP pour 168 bénéficiaires et plus de 550 000 litres aidés. En province Sud, cette aide a concerné 107 bénéficiaires, pour un montant de 26,5 M CFP, soit plus de 420 000 litres consommés. En province Nord, 54 pêcheurs ont bénéficié de l'aide au carburant pour un montant de 6 M CFP, pour près de 130 000 litres consommés. En province des Iles Loyauté, l'aide au carburant, à hauteur de 1 M CFP, a concerné 7 bénéficiaires.

4- Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle

Les informations relatives à l'activité de pêche professionnelle côtière collectées par les trois provinces autorisent le calcul de quelques indicateurs, à la fois à l'échelle de la province mais également à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie lorsque le jeu de données est suffisamment robuste. Ces indicateurs simples sont utiles pour suivre l'évolution de l'activité de pêche professionnelle, selon des composantes halieutiques et économiques.

Ainsi, le tableau 8 présente les valeurs calculées pour différents types d'indicateurs concernant l'effort de pêche, les captures par unité d'effort (CPUE) et certains paramètres économiques. Pour chaque province, les calculs du tableau 8 sont effectués *uniquement à partir des données des pêcheurs ayant déclaré des jours de mer*. La déclaration du nombre de campagnes étant trop hétérogène entre provinces, cet indicateur présenté en 2019, n'est pas affiché pour 2020. De même, pour mieux prendre en compte la réalité des déclarations via les fiches de pêche, les ratios relatifs au carburant ne se limitent pas aux prises des pêcheurs ayant déclaré une consommation de carburant.

Tableau 8. Indicateurs de l'activité de la pêche côtière professionnelle en 2020 pour chaque province et pour l'ensemble du territoire. La colonne Total affiche la somme des colonnes pour les deux premiers indicateurs, et la moyenne pour les indicateurs suivants.

	P. Sud	P. Nord	P. Iles	Total
Nb de patrons pêcheurs déclarants	107	114	47	268
Jours de mer déclarés	10 060	2 331	567	12 958
CPUE Kg / patron pêcheur	4 689	2 476	578	2 581
CPUE Kg / jour de mer	49,9	121,1	48,0	73,0
L de carburant / Kg	1,2	1,0	1,2	1,1
Écart type (L / Kg)	2,1	3,6	5,2	3,6
Chiffre d'affaires (CFP) / Kg	1 062	882	1 124	1 023
Écart type (CA/ Kg)	658	563	1 517	913

► Effort de pêche

L'effort de pêche est une information essentielle permettant d'évaluer l'intensité de l'activité de pêche. Il peut être décrit de multiples façons à l'intérieur d'une zone géographique ou sur une période donnée. Plus l'unité d'effort choisie est fine, plus l'estimation de l'intensité de l'activité est proche de la réalité de la pêche. En Nouvelle-Calédonie, les campagnes de pêche peuvent faire l'objet de durées variables selon les besoins ou les espèces ciblées. Cependant, la majorité de l'activité de pêche repose sur des campagnes d'une journée.

En 2020, l'ensemble des provinces a collecté de l'information sur le nombre de jours de mer, toutefois la fiabilité des chiffres renseignés est variable. En effet, la province Sud déclare plus de 10 000 jours de mer tandis que la province Nord n'en comptabilise que 2300, ce qui est probablement sous-estimé.



En province des Iles Loyauté, les jours de mer sont uniquement répertoriés au niveau des trois points de vente de produits de la mer principaux, donc sous-estimés également.

► Captures par unité d'effort

Les captures par unité d'effort (CPUE) renseignent sur les valeurs de production rapportées à l'intensité de l'activité. On peut ainsi calculer différents indices de capture rapportés à une unité d'effort définie telle que la campagne de pêche, le pêcheur, le jour de mer, l'engin, le litre de carburant consommé, etc. Les données collectées en 2020 permettent de présenter des valeurs annuelles par pêcheur ainsi que par jour de mer pour chacune des provinces ainsi que pour le territoire.

Les CPUE rapportées au patron pêcheur sont plus importantes en province Sud qu'en province Nord (de l'ordre de 4700 et 2500 kg/pêcheur respectivement). La province des Iles Loyauté affiche un ratio bien moindre avec 580 kg/pêcheur.

Les CPUE rapportées au jour de mer donnent des résultats comparables entre province Sud et Iles Loyauté, soit 50 kg/jour de mer environ, alors que ce ratio s'élève à 120 kg/ jour de mer en province Nord. Le nombre de jours de mer étant vraisemblablement sous-évalué en province Nord, cette CPUE est probablement surévaluée pour cette province.

► Facteurs économiques

Ces indicateurs renseignent sur l'activité de la pêche professionnelle en termes de performance économique.

Le volume de carburant consommé pour l'exercice de la pêche peut ainsi être utilisé comme un indicateur pertinent pour suivre l'évolution de l'activité. Le ratio « Litre de carburant par kg pêché » s'élève à 1,2 pour les provinces Sud et Iles Loyauté, avec 1,0 en province Nord. Ces chiffres, du même ordre de grandeur, reposent toutefois sur une quantité de carburant consommé déclaré ; rappelons que la précision de cette déclaration est variable de province à province. L'écart type associé témoigne de cette variabilité (pour l'indicateur L/kg, il est de 5 en province des Iles Loyauté, contre 2 en province Sud).

Le chiffre d'affaires par kilogramme pêché se situe aux alentours de 1100 F/kg en provinces Sud et Iles Loyauté (avec un écart type néanmoins plus élevé en province des Iles Loyauté), contre 900 F/kg environ en province Nord.

► A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie

Le tableau 8 fait la synthèse des indicateurs assez robustes en 2020 pour faire l'objet, dans l'état actuel du système de collecte de données, d'un suivi de l'évolution de l'activité de la pêche professionnelle côtière à l'échelle du territoire. Ainsi, en 2020 l'activité de pêche professionnelle côtière en Nouvelle-Calédonie déclarée comptabilise près de 13 000 jours de mer déclarés. Elle génère la capture annuelle d'environ 2600 kg de produits de la mer par pêcheur déclarant, ce qui se traduit par le prélèvement de 73 kg de produits de la mer par jour de mer. Le chiffre d'affaires rapporté à la production, quant à lui, atteint plus de 900 francs par kg de captures.



CONCLUSION - PERSPECTIVES

Ce rapport apporte les éléments de base à l'élaboration d'un système de suivi pérenne, capable de renseigner les acteurs de la filière sur l'évolution des composantes halieutique et économique de la pêche côtière professionnelle. Le bilan 2019 constitue la première année de référence. Le bilan 2020 a été produit à l'aide de l'outil informatique 'méta infocentre'. Cet outil facilitera la production des prochains bilans suivants et permettra des analyses complémentaires et la production de nouveaux indicateurs avec une déclinaison géographique, par catégories d'espèces et par métiers, pour une période souhaitée (année(s), mois, etc.). Le bilan 2021 devrait ainsi proposer plus d'indicateurs que les bilans 2019 et 2020.

A l'heure actuelle, pour les provinces Sud et Nord, le suivi de la pêche côtière professionnelle repose sur un dispositif déclaratif de l'activité, et pour les Iles Loyauté, sur les données transmises par trois points centralisant la vente de produits de la mer. Sur le long terme, s'appuyant sur le méta infocentre notamment, l'Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie a pour mission d'accompagner l'amélioration du système de collecte en vigueur, et engage des actions permettant d'optimiser la qualité des informations récoltées. En termes de perspectives :

- Pour assurer des analyses cohérentes et affinées à l'échelle du territoire, l'Observatoire s'attelle à harmoniser les données de pêche entre chaque province et propose des améliorations en termes de collecte de données, tels qu'un référentiel géographique harmonisé, et la création de nouveaux champs à renseigner au sein des fiches de pêches qui préciseront l'effort de pêche.
- Pour certaines pêcheries à enjeu (crabes de palétuvier, holothuries, perroquets à bosse, poissons profonds), l'Observatoire des pêches appuie les services techniques des provinces pour la mise en place de suivis spécifiques plus détaillés qui se traduisent par la mise en application de fiches de pêche spécifiques et la production de synthèses plus étoffées sur ces ressources.

L'Observatoire des pêches côtières est donc le guichet unique concernant les données et les informations relatives à la pêche côtière à l'échelle de la Nouvelle Calédonie. C'est un outil au service des collectivités et des professionnels du secteur, indispensable pour la connaissance de cette filière et nécessaire pour sa structuration.

ANNEXE 1

Tableau 9. Volumes de captures (en tonnes EPE) des espèces principalement débarquées par catégorie par province en 2020

Province Catégorie	P. Sud		P. Nord		P. Iles		Total	
	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)
Crustacé	61.3	7.33%	19.6	2.35%	1.2	0.15%	82.2	9.82%
Cigales et popinées	0.2	0.02%	0.1	0.01%			0.3	0.03%
Crabes de palétuvier	46.7	5.58%	16.7	1.99%			63.3	7.57%
Crabes de récif	0.0	0.00%	0.1	0.01%	0.0	0.00%	0.1	0.01%
Crabes divers			0.1	0.01%			0.1	0.01%
Crevettes	0.0	0.00%					0.0	0.00%
Langoustes	14.5	1.73%	2.7	0.33%	1.2	0.15%	18.4	2.20%
Holothurie	113.1	13.51%	76.3	9.11%			189.3	22.62%
Holothuries ananas (T. Ananas)	7.2	0.86%	8.4	1.01%			15.7	1.87%
Holothuries brunes (A. Echinites)	1.2	0.15%					1.2	0.15%
Holothuries cailloux (A. Lecanora)	0.0	0.00%					0.0	0.00%
Holothuries curries (S. Hermann)	7.1	0.84%	1.1	0.13%			8.2	0.97%
Holothuries divers	0.9	0.11%	1.6	0.19%			2.5	0.30%
Holothuries géantes (T. Anax)	2.3	0.27%					2.3	0.27%
Holothuries grises (H. Scabra)	43.4	5.18%	0.2	0.02%			43.6	5.20%
Holothuries léopards (B. Argus)	5.0	0.60%	28.4	3.39%			33.4	3.99%
Holothuries mauritana (A. Mauritiana)	2.2	0.26%	1.2	0.14%			3.4	0.41%
Holothuries moutons (H. Lessoni)	0.9	0.11%	0.4	0.04%			1.3	0.15%
Holothuries noir long (A. Palauensis)	1.8	0.21%	0.4	0.05%			2.2	0.26%
Holothuries noires (A. Spinea)	2.2	0.26%	4.0	0.48%			6.2	0.74%
Holothuries noires boules (A. Miliaris)	5.8	0.69%	4.7	0.56%			10.5	1.25%
Holothuries têtes blancs (H. Fuscogilva)	6.9	0.82%	7.8	0.93%			14.6	1.75%
Holothuries têtes noires (H. Whitmaei)	11.3	1.35%	11.5	1.37%			22.8	2.73%
Holothuries trompes d'éléphant (H. Fuscopunctata)	13.0	1.56%					13.0	1.56%
Holothuries vertes (A. Chloronotus)	1.8	0.22%	6.7	0.79%			8.5	1.01%
Mollusque	16.5	1.98%	5.8	0.69%	0.0	0.00%	22.3	2.67%
Araignées	0.0	0.00%	0.1	0.01%			0.1	0.01%
Bénitiers	0.7	0.08%	0.6	0.07%			1.2	0.15%
Bigorneaux			0.0	0.00%			0.0	0.00%
Coquillages divers	0.0	0.00%	0.2	0.03%			0.3	0.03%
Coquilles St Jacques	0.0	0.00%					0.0	0.00%
Grisettes	2.3	0.28%					2.3	0.28%
Huîtres	0.9	0.11%	0.7	0.08%			1.6	0.19%
Poulpes	2.3	0.28%	2.4	0.28%			4.7	0.56%
Sauteurs	0.1	0.01%	0.0	0.00%			0.1	0.01%
Seiches / calmars	0.4	0.05%			0.0	0.00%	0.4	0.05%
Trocas	0.2	0.02%	1.8	0.21%			2.0	0.23%
Trocas chairs	1.7	0.20%					1.7	0.20%
Trocas coquilles	7.8	0.94%					7.8	0.94%
Poisson du large	7.0	0.84%	8.1	0.97%	6.3	0.76%	21.5	2.56%
Bonites	0.7	0.09%	0.0	0.00%	0.2	0.03%	1.0	0.12%
Divers autres pélagiques du large	0.2	0.02%					0.2	0.02%
Espadons	0.0	0.00%	0.0	0.00%			0.0	0.00%
Mahi-Mahis	0.8	0.10%	4.6	0.55%	0.8	0.09%	6.2	0.74%
Marlins	0.3	0.03%	0.5	0.06%	0.9	0.10%	1.6	0.20%
Thons à dents de chien	0.0	0.00%					0.0	0.00%
Thons blancs	0.1	0.01%	0.4	0.04%			0.4	0.05%
Thons divers	0.8	0.10%	0.1	0.01%	0.2	0.02%	1.1	0.13%
Thons jaunes	2.6	0.31%	1.8	0.21%	4.3	0.51%	8.6	1.03%
Wahoos / tazards du large	1.5	0.18%	0.8	0.09%			2.3	0.27%



Province Catégorie	P. Sud		P. Nord		P. Iles		Total	
	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)	Poids (t)	%Poids (t)
☒ Poisson profond	8,1	0,97%	14,1	1,68%	11,9	1,42%	34,1	4,07%
Brèmes olives	0,0	0,00%	0,0	0,01%	0,5	0,06%	0,6	0,07%
Carangues amoureuses			0,0	0,00%	0,6	0,07%	0,6	0,07%
Loches Bagnards	0,0	0,00%	0,6	0,07%			0,6	0,08%
Loches profondes	0,0	0,00%	0,2	0,02%	1,6	0,19%	1,8	0,21%
Saumonettes	0,1	0,02%					0,1	0,02%
Vivaneaux chiens-rouges			5,4	0,65%			5,4	0,65%
Vivaneaux divers	0,1	0,01%	0,0	0,00%	0,3	0,03%	0,4	0,04%
Vivaneaux flammes	1,1	0,13%	1,1	0,13%	0,8	0,10%	3,0	0,36%
Vivaneaux poulets			0,1	0,01%	0,3	0,04%	0,4	0,04%
Vivaneaux roses	4,9	0,59%	0,5	0,06%	0,2	0,02%	5,6	0,67%
Vivaneaux rouges	1,8	0,22%	6,2	0,74%	7,7	0,92%	15,7	1,87%
☒ Poisson récifo-lagonaire	297,6	35,55%	182,4	21,79%	7,7	0,92%	487,6	58,26%
Aiguillettes / Orphies	3,4	0,40%	8,7	1,04%			12,1	1,45%
Anglais					0,0	0,00%	0,0	0,00%
Balabios / Blancs Blancs / Matous	0,8	0,09%	0,9	0,11%			1,7	0,21%
Becs de cane	18,5	2,21%	26,2	3,13%	4,8	0,57%	49,5	5,91%
Bécunes			0,1	0,01%			0,1	0,01%
Bossus	25,9	3,10%	10,5	1,26%	0,3	0,04%	36,8	4,39%
Brèmes	0,2	0,02%	0,0	0,00%			0,2	0,02%
Carangues	4,7	0,57%	2,0	0,24%	0,2	0,02%	6,9	0,83%
Communards	0,1	0,01%					0,1	0,01%
Crocros	0,8	0,09%	1,1	0,13%			1,9	0,23%
Dawas	27,5	3,28%	11,0	1,31%			38,4	4,59%
Divers autres poissons récifo-lagonaires	13,1	1,56%	0,7	0,08%	0,0	0,00%	13,8	1,64%
Divers petits pélagiques / fritures	0,5	0,06%	2,5	0,29%			3,0	0,36%
Glug-Glugs	0,5	0,06%					0,5	0,06%
Gueules rouges	1,7	0,21%					1,7	0,21%
Jaunets	1,1	0,13%	1,7	0,20%			2,8	0,33%
Lanternes	0,4	0,05%					0,4	0,05%
Loches bleues	1,5	0,18%	1,7	0,21%	0,2	0,03%	3,5	0,42%
Loches divers	7,5	0,90%	9,6	1,15%	0,4	0,05%	17,5	2,10%
Loches grisettes	1,3	0,16%	2,2	0,27%	0,1	0,02%	3,7	0,44%
Loches rondes	3,5	0,42%					3,5	0,42%
Loches saumonées	5,1	0,61%	14,3	1,70%	0,0	0,00%	19,4	2,31%
Maquereaux	27,2	3,25%	0,6	0,07%			27,8	3,32%
Mekouas	0,5	0,06%	0,1	0,01%	0,1	0,01%	0,6	0,07%
Mikwas			0,0	0,00%			0,0	0,00%
Mulets	71,5	8,54%	59,1	7,07%			130,6	15,61%
Perches			0,0	0,00%			0,0	0,00%
Perroquets	25,7	3,07%	5,8	0,70%			31,5	3,77%
Perroquets à bosses	4,2	0,50%	8,7	1,04%			12,9	1,54%
Picots divers	0,9	0,11%	1,3	0,16%			2,2	0,26%
Picots gris	16,7	2,00%	0,0	0,00%			16,7	2,00%
Picots rayés	6,8	0,81%	4,9	0,59%			11,7	1,40%
Pouattes	0,1	0,02%	2,3	0,28%			2,5	0,30%
Prêtres	0,7	0,08%	0,0	0,01%			0,7	0,09%
Raies et requins divers	0,0	0,00%					0,0	0,00%
Rougets de nuit	17,8	2,12%	0,5	0,05%	0,0	0,01%	18,3	2,18%
Rougets divers	2,7	0,32%	0,4	0,05%			3,1	0,37%
Sabres	1,3	0,15%					1,3	0,15%
Sardines	0,3	0,03%	0,6	0,07%			0,9	0,11%
Sépioles	0,1	0,02%					0,1	0,02%
Tazards du lagon	1,1	0,13%	4,0	0,48%	1,5	0,18%	6,6	0,79%
Wiwas / Ui-Uas	2,0	0,24%	0,5	0,06%			2,5	0,30%
Total	503,6	60,16%	306,3	36,59%	27,2	3,25%	837,0	100,00%

ANNEXE 2

Tableau 10. Chiffre d'affaires (CA) et prix moyen à la 1ère vente (CFP) des espèces principales débarquées par catégorie par province en 2020

Province	P. Sud			P. Nord			P. Iles			Total		
Catégorie	CA	Prix moyen	Ecart type	CA	Prix moyen	Ecart type	CA	Prix moyen	Ecart type	CA	Prix moyen	Ecart type
Crustacé	102 440K	1 832	935	29 767K	1 566	863	3 002K	2 642	434	135 209K	1 801	927
Cigales et popinées	544K	3 124	583	141K	2 500	2 121				685K	3 054	778
Crabes de palétuvier	57 368K	1 322	459	20 434K	1 203	321				77 803K	1 291	430
Crabes de récif	4K	1 000	NaN	69K	1 350	354	7K	1 000	0	80K	1 088	210
Crabes divers				6K	100	NaN				6K	100	NaN
Crevettes	60K	2 000	0							60K	2 000	0
Langoustes	44 464K	3 074	563	9 117K	3 106	697	2 995K	2 753	60	56 576K	3 038	561
Holothurie	49 565K	535	398	26 937K	497	363				76 502K	520	384
Holothuries ananas (T. Ananas)	1 733K	277	121	857K	215	80				2 591K	251	110
Holothuries brunes (A. Echinites)	269K	239	101							269K	239	101
Holothuries cailloux (A.	3K	174	NaN							3K	174	NaN
Holothuries curries (S.	1 594K	328	151	254K	500	346				1 848K	349	188
Holothuries divers	291K	263	182	335K	200	212				626K	249	184
Holothuries géantes (T. Anax)	729K	401	229							729K	401	229
Holothuries grises (H. Scabra)	19 838K	452	102	71K	297	159				19 908K	440	113
Holothuries léopards (B. Argus)	1 093K	306	211	5 231K	258	132				6 324K	278	171
Holothuries mauritana (A. Mauritaniana)	883K	461	486	364K	298	119				1 247K	360	318
Holothuries moutons (H.	297K	352	132	225K	455	217				522K	372	154
Holothuries noir long (A. Palauensis)	641K	403	255	414K	798	355				1 055K	444	289
Holothuries noires (A. Spinea)	1 048K	421	265	1 129K	263	191				2 177K	322	233
Holothuries noires boules (A. Miliaris)	1 437K	358	157	1 059K	259	123				2 495K	306	148
Holothuries têtes blancs (H. Fuscogilva)	6 259K	932	466	7 111K	960	318				13 369K	943	413
Holothuries têtes noires (H. Whitmaei)	9 988K	937	401	8 748K	828	243				18 735K	883	336
Holothuries trompes d'éléphant (H. Fuscopunctata)	3 082K	344	191							3 082K	344	191
Holothuries vertes (A. Chloronotus)	381K	207	6	1 141K	258	228				1 522K	252	215
Mollusque	11 664K	1 589	1 059	8 316K	1 712	1 163	4K	1 000	NaN	19 984K	1 635	1 100
Araignées	43K	2 500	NaN	135K	2 141	563				178K	2 162	552
Bénitiers	692K	1 565	1 653	631K	1 264	407				1 323K	1 464	1 371
Bigorneaux				22K	1 000	NaN				22K	1 000	NaN
Coquillages divers	11K	400	NaN	521K	2 269	1 124				532K	2 171	1 174
Coquilles St Jacques	58K	2 500	NaN							58K	2 500	NaN
Grisettes	945K	428	83							945K	428	83
Huitres	1 645K	1 505	299	869K	1 365	625				2 514K	1 422	516
Poulpes	3 572K	1 561	1 154	3 650K	1 555	1 721				7 221K	1 559	1 397
Sauteurs	111K	1 729	950	18K	2 333	816				129K	1 971	921
Seiches / calmars	536K	1 300	145				4K	1 000	NaN	540K	1 294	150
Trocas	48K	584	611	2 471K	1 904	864				2 519K	1 830	901
Trocas chairs	3 938K	2 072	323							3 938K	2 072	323
Trocas coquilles	66K	160	19							66K	160	19
Poisson du large	6 672K	961	538	7 713K	956	264	4 598K	739	142	18 982K	895	394
Bonites	147K	207	24	4K	575	106	81K	330	63	232K	275	111
Divers autres pélagiques du	127K	677	172							127K	677	172
Espadons	9K	695	NaN	4K	1 000	NaN				13K	848	215
Mahi-Mahis	832K	1 036	434	4 414K	1 006	213	544K	759	43	5 791K	939	299
Marlins	152K	579	175	373K	814	230	512K	600	0	1 036K	704	202
Thons à dents de chien	13K	1 000	NaN							13K	1 000	NaN
Thons blancs	69K	1 326	326	378K	942	331				447K	1 070	363
Thons divers	801K	1 067	885	95K	948	50	28K	583	289	924K	1 020	824
Thons jaunes	3 082K	1 180	280	1 796K	1 004	330	3 432K	799	71	8 310K	956	277
Wahoos / tazards du large	1 441K	948	425	647K	856	200				2 089K	916	364
Poisson profond	10 157K	1 354	294	21 398K	1 305	326	9 639K	919	233	41 194K	1 073	331
Brèmes olives	5K	1 150	0	46K	1 090	82	508K	983	124	559K	997	125
Carangues amoureuses				12K	592	89	366K	650	0	377K	647	20
Loches Bagnards	8K	350	NaN	671K	1 389	486				679K	1 285	564
Loches profondes	13K	1 050	566	116K	800	369	1 025K	650	0	1 153K	674	148
Saumonettes	184K	1 379	200							184K	1 379	200
Vivaneaux chiens-rouges				8 622K	1 540	95				8 622K	1 540	95
Vivaneaux divers	186K	1 352	913				37K	708	102	223K	869	464
Vivaneaux flammes	1 579K	1 459	263	1 614K	1 475	132	0K			3 193K	1 462	240
Vivaneaux poulets				69K	1 325	247	223K	1 000	0	293K	1 041	128
Vivaneaux roses	5 745K	1 309	282	584K	1 126	172	0K			6 329K	1 272	273
Vivaneaux rouges	2 438K	1 404	237	9 664K	1 384	228	7 481K	1 097	149	19 582K	1 193	226



Province	P. Sud			P. Nord			P. Iles			Total		
Catégorie	CA	Prix moyen	Ecart type	CA	Prix moyen	Ecart type	CA	Prix moyen	Ecart type	CA	Prix moyen	Ecart type
☒ Poisson récifo-lagonaire	210 680K	758	330	91 749K	666	303	4 177K	625	66	306 606K	722	316
Aiguillettes / Orphies	1 582K	517	488	1 150K	633	608				2 732K	532	501
Anglais							3K	510	0	3K	510	0
Balabios / Blancs Blancs /	604K	817	200	537K	520	121				1 141K	686	225
Becs de cane	13 427K	723	159	15 298K	596	130	2 854K	601	6	31 579K	655	145
Bécunes				73K	1 259	NaN				73K	1 259	NaN
Bossus	18 615K	734	354	5 376K	565	120	181K	641	30	24 172K	682	303
Brèmes	113K	663	107	15K	750	354				128K	675	142
Carangues	3 297K	672	160	991K	539	203	6K	750	NaN	4 294K	644	178
Communards	34K	600	0							34K	600	0
Crocros	473K	591	111	488K	464	71				961K	564	116
Dawas	18 691K	707	153	6 507K	671	222				25 197K	697	176
Divers autres poissons récifo-lagonaires	7 064K	705	336	486K	732	210	9K	510	0	7 559K	701	321
Divers petits pélagiques /	270K	502	46	1 308K	749	673				1 578K	658	546
Glug-Glugs	224K	458	84							224K	458	84
Gueules rouges	1 071K	662	118							1 071K	662	118
Jaunets	789K	743	117	797K	660	163				1 586K	686	154
Lanternes	300K	751	2							300K	751	2
Loches bleues	1 395K	884	191	1 302K	754	64	161K	710	0	2 858K	786	133
Loches divers	4 740K	658	210	4 478K	527	235	16K	750	0	9 233K	602	230
Loches grisettes	733K	555	134	979K	499	219	68K	510	0	1 781K	524	164
Loches rondes	1 788K	523	89							1 788K	523	89
Loches saumonées	5 207K	1 036	198	10 256K	763	194	2K	600	0	15 465K	880	238
Maquereaux	17 738K	715	155	322K	671	173				18 060K	714	156
Mekouas	402K	837	218	37K	608	102	47K	650	0	486K	766	201
Mikwas				7K	400	NaN				7K	400	NaN
Mulets	31 671K	513	134	19 299K	432	194				50 970K	496	152
Perches				7K	1 000	0				7K	1 000	0
Perroquets	23 225K	987	501	4 257K	721	111				27 482K	927	457
Perroquets à bosses	3 908K	871	253	5 833K	874	960				9 741K	872	676
Picots divers	749K	839	181	893K	721	117				1 643K	801	171
Picots gris	20 408K	1 162	352	5K	1 000	NaN				20 413K	1 160	350
Picots rayés	9 947K	1 455	262	5 906K	1 241	236				15 853K	1 372	272
Pouattes	133K	972	261	1 793K	801	188				1 926K	821	203
Prêtres	329K	487	106	23K	500	0				352K	489	96
Raies et requins divers	36K									36K		
Rougets de nuit	16 482K	922	153	300K	687	187	32K	651	1	16 814K	890	172
Rougets divers	2 132K	674	199	218K	716	347				2 350K	685	249
Sabres	437K	353	62							437K	353	62
Sardines	181K	629	160	383K	944	699				564K	834	583
Sépioles	164K	955	449							164K	955	449
Tazards du lagon	908K	877	341	2 102K	639	143	798K	750	0	3 809K	732	237
Wiwas / Ui-Uas	1 413K	720	178	322K	609	108				1 735K	697	171
Total	391 179K	1 017	745	185 880K	866	658	21 419K	922	556	598 479K	963	708

ANNEXE 3

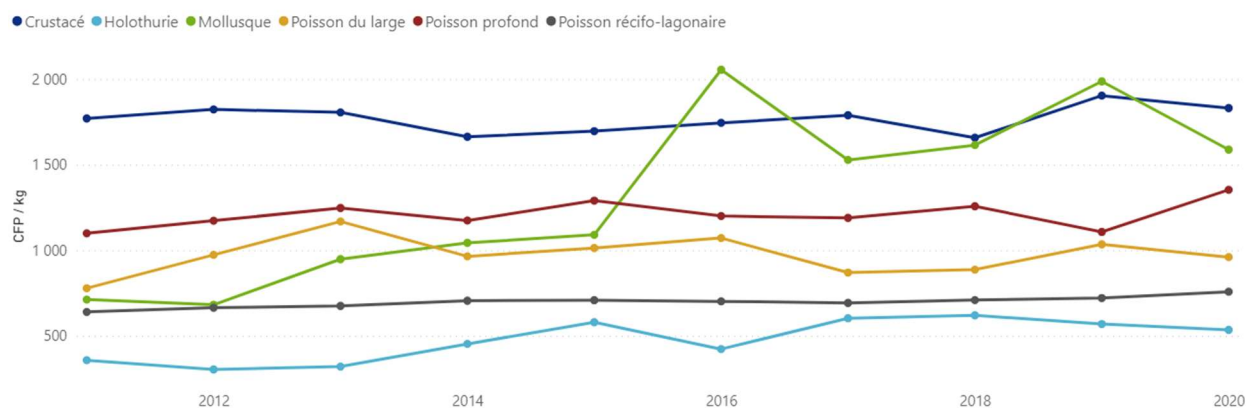


Figure 16. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Sud sur les dix dernières années

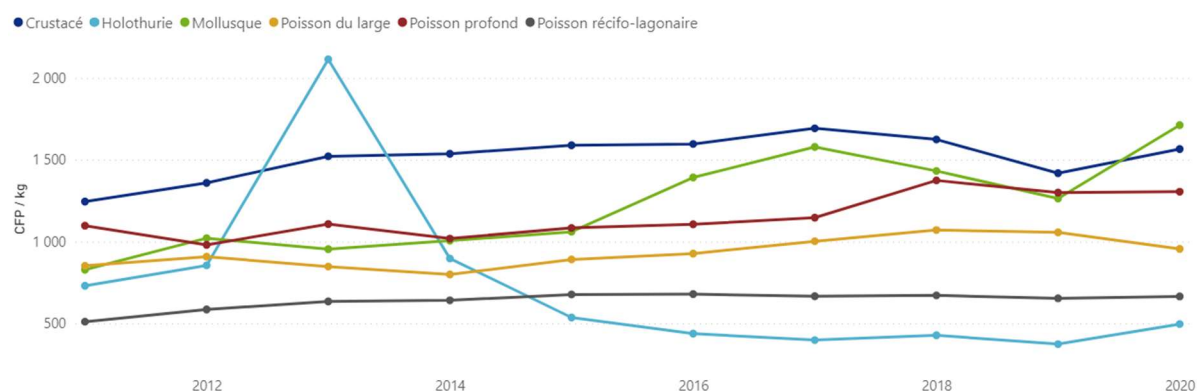


Figure 17. Evolution du chiffre d'affaires rapporté à la production (en CFP/kg) par catégorie d'espèces ciblées pour la province Nord sur les dix dernières années

L'évolution du chiffre d'affaires rapporté à la production par catégorie, n'est pas disponible pour la province des Iles Loyauté.



OBSERVATOIRE
DES PÊCHES CÔTIÈRES
NOUVELLE-CALÉDONIE

Bilan statistique annuel de la pêche côtière professionnelle de Nouvelle-Calédonie

Année 2020

Contact :

Adecap Technopole – Pôle Marin

Tél : +687 24.90.77

Email : liliane.fabry@adecal.nc